



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 20 novembre 2009

Compte rendu

Sommaire

Pages

Excusés.....4

Ordre du jour.....4

Communications

Dépôt des projets de budget.....4

Questions écrites4

Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.....4

Arrêtés de réallocation.....4

Interpellations

- La représentation de la Commission communautaire française au sein du groupe de travail "convention-cadre" de la conférence interministérielle de politique étrangère (CIPE) de Mme Caroline Persoons

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.....4

(Orateurs: Mme Caroline Persoons, MM. Eric Tomas, Christos Doukeridis, ministre-président)

- *La directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur*
de M. Arnaud Pinxteren

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale6

(Orateurs: M. Arnaud Pinxteren, Mme Françoise Schepmans, MM. Alain Hutchinson,
Alain Hutchinson, Joël Riguelle, Christos Doukeridis, ministre-président)
- *Le passage du Tour de France 2010 en Région bruxelloise*
de Mme Françoise Schepmas

à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme
et à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 11
- *La lutte contre l'obésité*
de Mme Gisèle Mandaila

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé
et à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 11
- *L'implication des instances sportives bruxelloises dans le projet de création d'un centre sportif de haut niveau*
de M. Bertin Mampaka Mankamba

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 12
- *Le suivi des subsides attribués au club de football du FC Brussels*
de M. Pierre Migisha

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 12
- *La suppression des chèques sport*
de M. Bea Diallo

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 13
- *Les subsides aux clubs sportifs en matière d'athlétisme*
de M. Didier Gosuin

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 15
- *La politique de prévention et de sensibilisation contre le dopage*
de Mme Françoise Schepmans

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 15
- *La diversité des pratiques sportives à Bruxelles*
de M. Arnaud Pinxteren

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 16
- *Les priorités dans le cadre de la politique sportive 2009-2014*
de M. Pierre Migisha

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 16
- *L'éducation au fair-play dans le sport amateur à Bruxelles*
de Mme Anne-Charlotte d'Ursel

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 18

(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Gisèle Mandaila, MM. Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha,
Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Michel Colson, Mme Anne Herscovici, MM. Didier Gosuin, Jacques Morel,
Arnaud Pinxteren, Jamal Ikazban, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Emir Kir, ministre)

<i>Clôture</i>	27
<i>Annexes</i>	28

Présidence de Mme Julie de Groot, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h39.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 30 octobre 2009
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Bea Diallo, en mission à l'étranger;
- Mme Céline Fremault, en congé de maternité;
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven, en voyage de noces.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 13 novembre 2009, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 20 novembre.

Je vous rappelle que le Bureau élargi a décidé que toutes les interpellations concernant les matières sportives seront développées les unes après les autres et que le gouvernement répondra ensuite à l'ensemble de ces interpellations avant les répliques des orateurs.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

DÉPÔT DES PROJETS DE BUDGET

Mme la Présidente.- Le gouvernement a déposé sur le Bureau les projets de décrets et règlements ajustant le budget 2009 de la Commission communautaire française ainsi que les projets budgétaires pour l'année 2010.

Ces documents vous ont été envoyés et ont été transmis à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles pour examen.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe;
- M. Eric Tomas à M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck.

**CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE DE L'AIDE
AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

Mme la Présidente.- Par courrier du 28 octobre 2009, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé nous a fait parvenir ses rapports d'activités pour l'année 2008.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courrier du 9 novembre 2009, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, 6 arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LA REPRÉSENTATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
"CONVENTION-CADRE" DE LA CONFÉRENCE
INTERMINISTÉRIELLE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE (CIPE)**

DE MME CAROLINE PERSOONS

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- La question que j'avais déposée en septembre sur la représentation de la Commission communautaire française s'est transformée en interpellation. Le sujet de la convention-cadre le mérite parce que la protection des minorités est un concept révolutionnaire issu de l'éclatement du bloc de l'Est et il était censé répondre à l'explosion du nationalisme dans différents pays. Cette convention-cadre est cependant aussi importante pour notre pays. Si la Belgique est l'un des derniers pays à ne pas avoir ratifié ce texte, nous savons en effet que c'est parce qu'il accorderait des droits importants pour les francophones de la périphérie et de Flandre ainsi que pour les Flamands habitant en Wallonie.

En réponse à une question parlementaire du 8 juillet dernier du député Eric Libert en commission des Relations extérieures de la Chambre, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a déclaré que "la CIPE n'avait pas encore pris de décision notamment sur la recomposition du groupe de travail convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Il a été demandé à la Région de Bruxelles-Capitale de régler le problème qui se pose à son niveau". La demande de la Commission communautaire française de participer au groupe de travail entraîne un déséquilibre linguistique au sein de la délégation bruxelloise. "Jusqu'à présent, le ministre des Affaires étrangères n'a pas eu connaissance d'une réaction de la Région pour clarifier sa position et régler son problème de représentation déséquilibrée", a-t-il ajouté.

Pour certains, la convention-cadre peut poser des problèmes tels que la définition des minorités. Néanmoins, les recommandations du Conseil de l'Europe sont claires et nous sommes plusieurs à être allés à Strasbourg assister au vote sur les rapports des missions d'enquête qui s'étaient déroulées en Belgique.

En dehors de cet aspect, il reste la question de la représentation de la Commission communautaire française au sein de la CIPE qui semble en paralyser les travaux au point de ralentir le processus de ratification. Je présume qu'il ne s'agit évidemment pas d'une manoeuvre dilatoire destinée à retarder ce processus. Au contraire, notre institution francophone doit tout mettre en oeuvre pour que la convention-cadre puisse être ratifiée.

Monsieur le Ministre-Président, qu'en est-il de la représentation de la Commission communautaire française au sein de la CIPE et de son groupe de travail consacré à la convention-cadre? Le groupe de travail va-t-il pouvoir avancer?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je n'évoquerai pas la convention-cadre. Vous connaissez notre avis sur la question. Selon moi, Madame Persoons, certains devraient prendre leurs responsabilités à l'échelon fédéral quant à la ratification de ladite convention.

Je souhaiterais aborder la question de la représentation de la Commission communautaire française au sein de la CIPE. J'ai en effet l'impression que Mme Persoons a quelque peu oublié l'histoire de cette représentation. Durant la législature 1999-2004 et suite à la demande que j'avais introduite, au titre de ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française, auprès de M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, la Commission communautaire française a été appelée à siéger à la CIPE comme entité fédérée.

La demande de la représentation de la Commission communautaire française au sein de la CIPE a été officiellement réglée par le comité de concertation. En effet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, représenté par son ministre-président, M. François-Xavier de Donnea, avait déposé à ma demande ce dossier sur la table du comité de concertation. J'étais allé défendre le point de vue de la Commission communautaire française devant ce comité, avec succès.

Cette représentation au sein de la CIPE a donc été acceptée et assurée de manière totalement indépendante de celle de la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai moi-même participé à de nombreuses réunions de la CIPE au titre de ministre-président du gouvernement en charge des Relations internationales.

Il est donc surprenant que l'un des successeurs de M. Louis Michel aux Affaires étrangères, en particulier aux Affaires européennes, M. le secrétaire d'Etat Olivier Chastel, puisse déclarer que la CIPE n'a pas encore pris de décision notamment sur la recomposition du groupe de travail convention-cadre et qu'il a été demandé à la Région de Bruxelles-Capitale de régler le problème qui se pose à son niveau.

M. Chastel semble méconnaître le mode de fonctionnement de la CIPE. En effet, la Commission communautaire française siège de plein droit à la CIPE suite à la décision du comité de concertation au titre d'entité fédérée à compétences législatives exclusives. Il est donc primordial que le ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française rappelle au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes que la question de la représentation de la Commission communautaire française au sein de la CIPE et de ses groupes de travail avait été réglée par

l'un de ses illustres prédécesseurs, en l'occurrence M. Louis Michel, lors de la législature régionale 1999-2004.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge des Relations internationales.- Je remercie Mme Persoons pour son interpellation concernant la représentation de la Commission communautaire française au sein du groupe de travail "convention-cadre" de la Conférence interministérielle de politique étrangère (CIPE). En matière de composition tout d'abord et pour répondre à votre question sur la représentation politique de la Commission communautaire française, la Conférence interministérielle de politique étrangère a été créée le 15 septembre 2004 par le Comité de concertation, conformément à la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles. Sa composition rassemble l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions dont les représentants sont désignés parmi les membres des gouvernements respectifs compétents pour la matière en question. En l'occurrence, pour la Commission communautaire française, il s'agit du membre du gouvernement en charge des Relations internationales.

Dans le tableau de composition des différentes conférences interministérielles établies lors de la dernière législature, le Comité de concertation prévoyait la participation de trois représentants de la Région de Bruxelles-Capitale à la Conférence interministérielle de politique étrangère, à savoir l'ancienne ministre en charge des Relations internationales de la Commission communautaire française, Mme Dupuis, pour notre institution, ainsi que MM. Picqué et Vanhangel.

Il revient cependant à chaque nouveau Collège de désigner son représentant, en l'occurrence M. Emir Kir, ministre en charge de l'exercice des compétences internationales. Pour les réunions préparatoires au niveau des fonctionnaires ou cabinets, c'est M. Charles-Etienne Lagasse, directeur général adjoint de Wallonie-Bruxelles International (WBI), qui a représenté jusqu'à présent les différentes entités fédérées francophones et avec lequel nos deux cabinets sont en contact.

Il n'est donc pas exact de dire que la CIPE serait paralysée par un problème de représentativité ou de représentation de la Commission communautaire française à un niveau ou à un autre et que notre institution bloquerait le règlement de la ratification de la convention-cadre.

En ce qui concerne la convocation de la CIPE, je vous rappelle qu'il s'agit d'une émanation sectorielle du comité de concertation. Chaque membre de la CIPE peut demander la convocation mais elle ne se réunit qu'une fois par an environ, sur convocation du ministre fédéral des Affaires étrangères. Nous ne sommes donc pas habilités à la réunir mais nous pouvons le demander.

Pour mémoire, la dernière CIPE s'est réunie le 9 juillet 2008. Une réunion avait été convoquée le 31 mars 2009 mais fut annulée à la dernière minute, le ministre des Affaires étrangères étant requis ailleurs.

Enfin, on me signale aussi une raison pratique qui expliquerait un certain retard de la prochaine convocation, à savoir l'absence de secrétariat normalement assuré par le service S03 Carrefour des Régions et des Communautés du SPF Affaires étrangères, son président, ambassadeur, étant parti en poste à l'étranger et aucune procédure de remplacement n'étant en cours. Ceci se passe donc au niveau fédéral et la CIPE semble de facto à l'arrêt peut-être pour ce genre de raisons.

En ce qui concerne les démarches que je compte entreprendre, comme je l'ai dit dans la déclaration-programme du gouvernement en juillet, je m'engage, en concertation avec mon collègue M. Kir, à entreprendre une démarche pour veiller à ce que la CIPE se réunisse et que le processus de ratification de la convention-cadre de protection des minorités puisse progresser.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR)- J'ai à votre réponse une double réaction.

Vous dites vous-même qu'il y a trois représentants de la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir MM. Kir et Picqué plus quelqu'un d'autre. Or, on ne parle pas de trois représentants de la Région. En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai dit. Il s'agit, pour la CIPE, de deux représentants de la Région de Bruxelles-Capitale et d'un de la Commission communautaire française. Comme l'a souligné le ministre Tomas, la Commission communautaire française et la Région sont deux entités avec un pouvoir législatif différent.

Le groupe de travail "convention-cadre" est un groupe de travail dans la CIPE. Le ministre des Relations internationales répond que la Commission communautaire française n'a désigné personne pour y participer. Y a-t-il eu une demande précise, une démarche de réponse à ce constat?

Si le directeur général de Wallonie-Bruxelles international représente la Commission communautaire française, tant mieux. Si nous pouvons avoir également un représentant supplémentaire pour la Commission communautaire française, c'est encore mieux. On m'a répondu que les choses n'avançaient pas parce que la Commission communautaire française n'avait pas désigné son représentant au sein du groupe de travail CIPE.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement.- Je vous ai répondu que nous n'acceptons pas qu'il soit dit que ce groupe de travail est bloqué parce que la Commission communautaire française n'a pas nommé son représentant. Nous n'avons jamais été sollicités pour donner un nom ou un autre. Par ailleurs, nous avons désigné M. Kir qui est compétent pour les Relations internationales comme représentant de notre institution. Je démens l'allégation selon laquelle nous n'aurions pas donné de nom, ce qui bloquerait le fonctionnement de ce groupe de travail à l'échelle fédérale.

Mme Caroline Persoons (MR)- Je vous suggère de réagir à la réponse du ministre des Affaires étrangères précisant que M. Kir est nommé pour le groupe de travail. Ainsi, la Commission communautaire française ne sera plus pointée comme un frein.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**LA DIRECTIVE 2006/123/CE
RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR**

DE M. ARNAUD PINXTEREN

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

ET À

M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo)- L'Europe se dote d'un président permanent du Conseil européen et il se trouve que c'est un Belge! Tout le monde s'en félicite mais certaines choses n'évoluent cependant pas au niveau européen. J'en veux pour preuve le principe de la sacro-sainte concurrence et ses prétendues vertus qui restent la pierre angulaire de la politique européenne.

Le 15 novembre 2006, le Parlement européen a adopté la directive relative aux services. Cette directive vise à créer un véritable marché unique au sein de l'Union européenne à l'horizon 2010. Aucun niveau de pouvoir, aucun Etat, en ce compris les administrations régionales, communautaires et locales, ne pourront plus imposer de restrictions à la liberté d'établissement des prestataires et à la libre-circulation des services. Les Etats membres disposaient de trois ans pour transposer la directive. Ce délai arrive à échéance en décembre de cette année.

Les services d'intérêt général non économique (SIGNE) sont fort opportunément explicitement exclus de la directive. Cela concerne l'éducation obligatoire, la sécurité sociale, etc. Certains services d'intérêt général (SIG) le sont également notamment les grands services en réseau comme le gaz, l'électricité ou le transport.

Cette catégorie couvre également "d'autres activités économiques soumises à des obligations de service public". Ce n'est pas plus précis. Ce flou entretient un certain malaise auprès de toute une série d'acteurs qui prestent des services que l'on peut qualifier d'intérêt général. Je songe par exemple aux entreprises d'économie sociale actives notamment dans le champ de la formation.

Elles pourraient être considérées comme services d'intérêt général et être donc exclues du champ de la directive sur décision des autorités. Le flou actuel n'est pas de nature à rassurer ces acteurs. Je reviendrai sur les mesures que je préconise pour rencontrer leurs inquiétudes.

Un autre aspect de la directive porte sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Par SSIG, il faut entendre les services destinés à assurer la cohésion sociale et à améliorer les conditions de vie des populations. Parmi ces catégories, les "régimes légaux et régimes complémentaires de protection sociale" sont exclus de la directive de même que "les services sociaux relatifs au logement social, à l'aide à l'enfance et à l'aide aux familles et aux personnes se trouvant de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoin".

Pour tous les autres services des secteurs non marchands que ceux repris ci-dessus, les organismes prestataires doivent théoriquement respecter le droit communautaire, c'est-à-dire libre prestation, liberté d'établissement, concurrence libre et non faussée. Ces services non marchands sont donc considérés dans l'optique exclusive du marché à moins que l'Etat - et donc ses entités fédérées - ne précise quels services relèvent des SSIG, permettant ainsi des les immuniser de cette libre concurrence.

Conformément aux instructions de la Commission européenne et avant le 28 décembre 2009, chaque niveau de pouvoir doit passer en revue toutes ses réglementations de même que ses projets de réglementation et ses systèmes de permis, pour s'assurer de leur conformité à la directive, en procédant à un screening. Pourriez-vous me faire part de l'état d'avancement de ce screening au sein de la Commission communautaire française?

Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, il appartient à l'Etat, donc à ses entités fédérées, de préciser le cas échéant quels sont les services qui relèvent des SSIG. Pourriez-vous me communiquer les activités et services que vous estimez relever

des SSIG, que vous estimez donc immunisés des lois de la libre concurrence?

Enfin, seul l'Etat fédéral est habilité à représenter les entités fédérées auprès de l'Union européenne. Même si Herman Van Rompuy y jouera prochainement un rôle important, il est donc nécessaire qu'une large concertation s'établisse afin de présenter une réponse coordonnée. Qu'en est-il de cette concertation entre la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir, en particulier le fédéral?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comme l'a développé mon collègue Arnaud Pinxteren, la directive sur les services établit un cadre juridique général pour tout service fourni contre rémunération économique tout en tenant compte de la spécificité de certaines activités ou professions, donc à l'exception des services des secteurs exclus, notamment les services non économiques d'intérêt général, les services de soins de santé et certains services sociaux relatifs au logement social, à la garde d'enfants et à l'aide aux personnes dans le besoin.

Cette directive doit être transposée par l'Etat fédéral et les entités fédérées d'ici à la fin décembre 2009. Pour ce faire, dès le début de l'année, lors des comités de concertation, il avait été demandé de finaliser, d'abord pour le 15 février 2009, le screening des législations aux niveaux régional et communautaire. Les comités de concertation du 18 février 2009 puis de mars 2009 ont rappelé les mêmes objectifs et pris les mêmes décisions.

Le nouveau Traité de Lisbonne prévoit qu'une somme forfaitaire ou une astreinte peut être infligée à l'Etat membre dès le premier arrêt condamnant l'infraction et non plus seulement à partir du deuxième arrêt de la Cour. La Belgique ne peut plus se permettre un retard de transposition de plus de six mois vu le risque de condamnation à terme par la Cour de justice des Communautés européennes à payer une somme forfaitaire ou des astreintes.

Or, aujourd'hui, le dossier n'avance pas et l'on peut craindre que si un retard était dû à la Commission communautaire française ou à n'importe quelle entité fédérée, il pourrait compromettre la bonne transposition de la directive. Par conséquent, il avait été décidé lors de ce comité de concertation que l'Etat fédéral pourrait récupérer éventuellement le montant d'astreinte auprès des entités fédérées si l'on considérait que c'est du fait d'un retard de la part de celles-ci que la directive n'était pas transposée en temps utile.

Au-delà de ce constat, des contacts se nouent-ils entre les entités fédérées concernées, à savoir la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française? A titre d'exemple, je prends un cas concret. Si les services d'aide aux personnes étaient exclus de la directive, qu'en serait-il des services aux personnes handicapées grandement dépendantes? Il apparaît que l'absence de concertation dans ce dossier inquiète les acteurs de la santé et du social.

Où en sont concrètement les contacts et discussions qui se tiennent entre les différentes entités fédérées concernées afin d'aboutir à une attitude coordonnée et connue entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française en ce qui concerne ces services? Ces derniers sont indispensables et il est fondamental que nous ayons une attitude commune vis-à-vis de ces situations.

Je vous fais part de mes inquiétudes dans la mesure où il me revient qu'en comité de concertation, à ce jour, la Commission

communautaire française n'est jamais intervenue pour communiquer une quelconque position en la matière.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Nous n'allons pas recommencer le long débat auquel j'ai eu le plaisir de participer activement au Parlement européen il y a trois ans mais nous allons évoquer cette directive relative aux services. La gauche européenne a apporté un certain nombre de modifications substantielles. Et je suis très ému d'entendre Mme Schepmans se préoccuper des secteurs sociaux alors que son groupe a été l'un des plus durement partisans en faveur de cette directive sans restriction! La schizophrénie politique est parfois complexe.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous n'allons pas transposer la politique des groupes européens vers celle des partis bruxellois francophones. Et puis, quand j'entends les déclarations de certains hommes politiques européens en rapport avec la nomination de M. Van Rompuy, je crois que chacun devrait balayer devant sa porte.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je ne parle pas de cela, Madame mais de la menace qui pèse sur ...

(Rumeurs)

Mme Françoise Schepmans (MR).- Le cdH n'est pas le Parti populaire européen. Et M. Cohn-Bendit n'a pas la même position que Mme Durant sur la désignation de M. Van Rompuy!

Mme la Présidente.- Revenons à la directive services!

M. Alain Hutchinson (PS).- Je voudrais rappeler que nous parlons ici de la menace objective qui pèse aujourd'hui sur les services qui constituent le tissu associatif. Depuis toujours, cette question me préoccupe et depuis toujours je me bats pour que ces services puissent se développer harmonieusement sans être parasités par des questions de droit commercial.

Malgré les modifications que nous lui avons apportées, ce texte reste très préoccupant. Une directive européenne n'est plus négociable sur le fond mais elle reste malléable à la marge et mérite en tout cas que nous nous soucions d'en définir clairement les contours. Cela vaut spécialement dans les secteurs de l'action sociale, de certains pans de la politique de santé - parce que tout n'est pas exclu en ce domaine - de la culture, de l'enseignement et naturellement de la formation professionnelle. En effet, beaucoup de secteurs qui en relèvent pourraient bien être assimilés par défaut à des entreprises participant à ce fameux marché intérieur dont la droite a tenté d'élargir le champ au maximum.

C'est d'autant plus vrai que la Commission Barroso n'a jamais rempli la deuxième partie du contrat qui la liait au Parlement européen, à savoir le dépôt d'un projet de directive définissant clairement les services sociaux d'intérêt général, idem pour les services d'intérêt économique général. Un tel texte aurait dû permettre de protéger ces secteurs qui nous concernent de l'arbitraire des interprétations diverses.

Cela dit, l'interpellation que nous vous adressons aujourd'hui représente une bonne occasion de rappeler les enjeux de cette transposition, sachant que l'accord intervenu au comité de concertation entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées nous laisse le soin exclusif de déterminer la portée de la directive dans nos compétences. L'Etat fédéral, seul interlocuteur reconnu par l'Union européenne, est chargé d'assurer la compilation des différentes réponses régionales et communautaires.

Parmi ces enjeux, retenons qu'il y a lieu de préciser, dans le cadre de la définition des principes qui sous-tendent la directive, les concepts structurants de celle-ci et de définir clairement la notion de mandat des pouvoirs publics. Ceci doit garantir la sécurité juridique pour les bénéficiaires des subventions, leurs prestataires et les citoyens qui en bénéficient.

Elle doit également garantir aux pouvoirs publics une réelle visibilité en termes d'investissements dès lors que certains d'entre eux, même s'ils participent à des activités intimement liées aux principes qui font notre modèle social, pourraient être requalifiés en aides d'Etat, s'ils sont considérés comme relevant de la sphère économique.

Je voudrais à présent évoquer un exemple qui peut sembler anecdotique mais qui donne une idée précise du niveau atteint dans le débat européen portant sur ces matières. Le seul élément qui nous permet aujourd'hui de qualifier les associations caritatives - puisqu'elles sont nommées ainsi par le niveau européen - se trouve dans un document de la Commission qui l'évoque en parlant des églises et des organisations religieuses poursuivant des fins charitables et bénévoles. Vous voyez que nous sommes loin des interprétations que nous souhaitons voir faites par notre gouvernement.

Il s'agit donc aujourd'hui, comme hier lors des débats européens, de défendre nos services publics, nos services au public, de défendre les acquis sociaux obtenus au fil d'années de construction de notre modèle social et d'empêcher l'anéantissement de ce qui fonde notre modèle culturel et éducatif.

Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, je me joins à M. Arnaud Pinxteren pour vous poser quelques questions.

Pourriez-vous nous préciser où nous en sommes en matière de détermination du champ d'application de la directive pour la Commission communautaire française alors que le délai de transposition approche? Pourriez-vous également préciser les secteurs, services et pratiques qui, selon vous, relèvent du champ de l'intérêt général?

Ce screening compte deux listes. La seconde concerne les législations concernées et éventuellement les modifications qu'il faudrait y apporter. Si la Belgique rentre une compilation de textes différents, elle se retrouvera très certainement dans une position difficile vis-à-vis de la Commission. Notons que la Flandre a une conception beaucoup plus libérale des services. Quel est votre avis en la matière?

Nous devons être extrêmement solides pour résister à des interprétations qui pourraient permettre à la Commission de nuire à nos politiques sociales, de santé, culturelles, d'enseignement et de formation.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je voudrais aborder l'effet que produira sur le monde associatif la transcription de la directive. Ce secteur extrêmement dynamique est soutenu par divers subsides, agréments ou reconnaissances. Nous avons exprimé ce soutien par l'adoption très récente de la charte associative. Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement insiste également sur le soutien au travail associatif et sur la nécessité d'une collaboration plus étroite. Nous relayons tous ici les inquiétudes du secteur quant à la mise en oeuvre de cette directive dans notre pays, et plus particulièrement à Bruxelles.

En effet, le texte de la directive peut être interprété de différentes manières. Il pourrait s'appliquer aux prestataires de services sans but lucratif menant des activités économiques et viserait alors la majorité du secteur associatif. Le manuel relatif à la mise en oeuvre de la directive "services" publié par la Direction générale du marché intérieur alimente la polémique à cet égard.

Les appréhensions du secteur associatif portent sur le sens et sur la limite à donner aux définitions des services explicitement exclus de la directive en son article 2. C'est donc l'étendue du champ d'application de la directive qui est en question. Les notions de mandat ou d'organisation caritative par exemple devront encore être précisées. Il en va de même pour la notion de service non économique d'intérêt général.

Au nom du cdH, je voudrais vous faire part de nos interrogations quant à l'avenir des organes consultatifs qui enrichissent fortement le travail du secteur associatif. En effet, l'article 14, point 6, de la directive prévoit que *"les Etats membres ne subordonnent pas l'accès à une activité de services ou son exercice sur leur territoire au respect de l'exigence de l'intervention directe ou indirecte d'opérateurs concurrents, y compris au sein d'organes consultatifs, dans l'octroi d'autorisations ou dans l'adoption d'autres décisions des autorités compétentes"*. Cet article suggère que le rôle des organes consultatifs serait restreint alors que ces derniers - typiquement belges, voire bruxellois - sont essentiels au fonctionnement du secteur.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessaire cohérence entre la mise en oeuvre de la charte associative et la transposition de la directive sur les services. S'il est avéré que cette directive s'applique au secteur associatif, sa transposition ne doit pas miner le long travail bénévole de mise en oeuvre de la charte. Quelles garanties peut-on donner à notre secteur associatif quant à la pérennité de ses actions et de ses projets dans le respect de la charte?

(Applaudissements sur les bancs du cdH et d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Monsieur Pinxteren, je vous remercie de m'interpeller sur cet enjeu extrêmement important et plus encore pour notre institution compte tenu de ses compétences touchant à des politiques dont la solidarité reste un principe essentiel. Ainsi, vous avez raison de proposer une mise au point sur cet enjeu de la directive "services" et sur la progression de notre institution dans la défense de cette notion de service public en échappant à la marchandisation.

Avant de répondre avec précision à vos questions, je vous rappellerai brièvement la nature de cette directive "services". La directive "services" relative à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services dans le marché intérieur a pour objectif d'instaurer un cadre juridique global visant à supprimer les entraves à la libre circulation des services dans l'Union européenne dès 2010. L'objectif de la directive est - je cite - *"d'une part, de réduire les limitations existantes en matière de liberté d'établissement de sorte que les prestataires de services puissent plus facilement s'établir dans un autre Etat membre et, d'autre part, d'assurer la mise en œuvre du droit de libre prestation de services dans un autre Etat membre"*.

La notion de "service" visée par la directive est très large puisqu'elle désigne *"toute activité économique non salariée exercée normalement contre rémunération visée à l'article 50 du Traité"*. Il s'agit dès lors tant des services prestés aux entreprises que de ceux prestés directement aux consommateurs. Toutefois,

la directive a un champ d'application limité à l'égard de certaines matières et prévoit toute une série d'exceptions importantes à cette définition générale. J'y reviendrai dans un instant.

La directive comporte également un volet "simplification administrative" - des procédures d'autorisation qui ne peuvent être maintenues que si elles présentent les caractères de nécessité et de proportionnalité et ne sont pas discriminatoires -, un volet "guichet unique" auquel le prestataire doit pouvoir s'adresser en vue d'effectuer les formalités nécessaires à l'accès aux activités de services et enfin un volet "accès électronique", soit un accès aisé à l'information et l'accomplissement de formalités au départ de n'importe quel Etat membre de l'Union.

La méthode de travail de transposition a été fixée par le précédent gouvernement le 2 avril 2009. L'administration a été invitée à mettre sur pied un groupe de travail réunissant les agents désignés par les directions d'administration en vue d'assurer le suivi de la transposition de la directive "services" au sein de leur secteur. Un comité de pilotage associant les cabinets et l'administration s'est tenu le 6 mai 2009. Une méthode et un calendrier précis y ont été approuvés.

Les préscreening et screening des matières relevant de la Commission communautaire française ont été adoptés par le gouvernement le 12 novembre dernier. Le groupe de travail au sein de la Commission communautaire française a tout d'abord procédé au préscreening de la réglementation. Ce travail a consisté en l'analyse de 111 décrets et de leurs arrêtés d'application ainsi que de 24 règlements.

Il est ressorti de cette analyse que doivent être repris dans une liste positive (dite "in scope"), c'est-à-dire une liste des réglementations tombant dans le champ d'application de la directive, onze réglementations qui relèvent des secteurs des affaires sociales et du tourisme, à savoir:

- pour les affaires sociales, l'agrément des résidences-services;
- pour le tourisme, l'agrément des agences de voyages, des établissements hôteliers, des terrains de camping-caravaning, des chambres d'hôtes.

Ont été reprises dans une liste négative toutes les autres réglementations appliquées par la Commission communautaire française que la directive autorise à exclure de son champ d'application sur la base des critères suivants.

- Les critères d'accès à des fonds publics et en particulier les normes de qualité auxquelles est subordonnée la réception de fonds publics, par exemple pour les services sociaux, à savoir personnes dans le besoin (logement, aide aux familles) et prestataires mandatés par l'Etat (aide aux personnes marginalisées, dépendantes).
- La participation aux frais de fonctionnement. Les frais d'inscription et de scolarité ne sont par exemple pas une rémunération dans la mesure où ils sont toujours essentiellement financés par des fonds publics.
- Les services de transport (taxis, transports urbains, ambulances).
- Les activités sportives non lucratives puisqu'elles poursuivent essentiellement un but social ou de loisirs.
- La non-application de la directive aux services d'intérêt général non économique, aux services de soins de santé et aux services sociaux.

Il a été ensuite procédé au screening des réglementations qui consiste à analyser dans les matières identifiées comme relevant du champ d'application de la directive quelles dispositions des réglementations devraient être maintenues, modifiées ou supprimées.

C'est ce travail précis de mise en conformité de chaque réglementation qui est en cours. L'administration travaille pour ce faire étroitement avec le cabinet de M. Kir pour le volet résidence service et avec mon propre cabinet pour le tourisme.

Notre intention est de soumettre les textes modificatifs en première lecture avant la fin de l'année.

Pour ce qui est de votre deuxième question relative aux SSIG suivant l'analyse en cours, il apparaît que peuvent être considérés comme services sociaux d'intérêt général tous les services et activités visés par les décrets suivants:

- décret de la Commission communautaire française du 6 juillet 2001 modifiant diverses dispositions relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la Santé et de l'Aide aux personnes dit décret non-marchand;
- décret de la Commission communautaire française du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé;
- décret de la Commission communautaire française du 27 mai 1999 relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de formation d'aides familiaux;
- décret de la Commission communautaire française du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil;
- décret de la Commission communautaire française du 30 avril 2004 relatif à la cohésion sociale;
- décret de la Commission communautaire française du 16 juin 2005 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille;
- décret du 4 mars 1999 de la Commission communautaire française relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées modifié par le décret du 5 février 2004.

Enfin, des concertations entre les différents niveaux de pouvoir ont été organisées par le SPF Economie. Chaque entité fédérée a présenté le résultat de son screening. La Commission communautaire française s'est révélée être une excellente élève contrairement à ce qui a été dit.

Des consultations bilatérales se sont également tenues entre les entités afin de vérifier la concordance de leur analyse et, le cas échéant, d'ajuster les points de vue et arguments. Sous la coordination de l'Agence de simplification administrative (ASA), des fiches d'information sur les services tombant dans le champ d'application de la directive ont été rédigées par chacune des entités et sont intégrées dans un portail fédéral créé à cet effet.

La nécessité d'une large concertation exigée par le principe de représentation unique par le pouvoir fédéral est donc rencontrée.

Nous participons aussi à des concertations à l'échelle intrafrancophone pour déterminer des positions les plus communes possible.

Les interventions de Mme Schepmans commencent à m'étonner. Elles démontrent une certaine suspicion quant à l'attitude de la Commission communautaire française. Vous étiez déjà intervenue lors de la précédente législature en disant que cette institution pouvait disparaître. Votre groupe défend l'institution francophone que nous sommes mais sans cesse vous intervenez en disant que nous sommes en retard, en nous déciant, en disant que nous ne fonctionnons pas bien, ce qui est faux.

Vous accrédez là peut-être la thèse de certains qui essaient de trouver des excuses à leur propre incompétence. Je refuse de laisser croire que la Commission communautaire française ne travaille pas bien. S'il y a un problème, c'est celui de son financement. Pour tous les autres enjeux, la Commission communautaire française n'est certainement pas une institution qui travaille moins bien ou moins vite que les autres.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Je remercie le ministre-président pour ses réponses très claires qui permettent de constater que la Commission communautaire française travaille bien et qu'elle est dans les temps. Ces réponses vont rassurer un secteur qui en a grand besoin.

Je suggère au ministre-président de communiquer au sujet de ce dossier auprès des associations et des acteurs de terrain. Ils seront certainement ravis d'entendre l'étendue de la liste négative dont vous avez fait état ainsi que les services qui sont reconnus comme SSIG (services sociaux d'intérêt général).

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Puisque M. Hutchinson a commencé son intervention sur le ton de la polémique, je voudrais lui rappeler qu'en son temps le commissaire Philippe Busquin avait voté pour ce projet de directive alors qu'il faisait partie du groupe socialiste européen. Chacun peut balayer dans son groupe, comme je l'ai précisé.

En ce qui concerne l'interpellation proprement dite, j'entends que le gouvernement vient d'arrêter la liste des services qui seront exclus de la directive. Cette décision a été prise le 12 novembre dernier. Nous nous en félicitons. Je suppose que ce point sera repris à l'occasion de la prochaine réunion du comité de concertation entre l'échelon fédéral et les entités fédérées.

Je voudrais encore parler de l'attitude de l'opposition à propos de la politique du Gouvernement de la Commission communautaire française. Je ne mets pas en cause le travail de l'institution et de ses agents. Je constate simplement qu'il y a un fossé entre la déclaration de gouvernement, ce qui a été dit lors de la rentrée parlementaire et la concrétisation dans les faits et les chiffres à l'occasion du budget. Il est nécessaire, comme vous le faites, Monsieur Doukheridis, de tirer la sonnette d'alarme et d'être extrêmement vigilant.

C'est là aussi le rôle de l'opposition et nous nous y tiendrons.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je ne vais pas reprendre cette polémique mais je ferai néanmoins remarquer à Mme Françoise Schepmans qu'elle fait partie d'une formation politique de droite qui défend des politiques de droite. Elle ferait bien d'assumer ou de changer, si c'est possible!

Mme Françoise Schepmans (MR).- Absolument pas! Je constate que vous n'avez pas de mémoire ou que vous avez une mémoire sélective. Le MR n'est pas un mouvement conservateur mais réformateur.

(Rumeurs)

Enfin, en ce qui concerne le groupe libéral à l'Europe, vous savez bien que tous les groupes politiques sont diversifiés au niveau européen.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je ne parle pas des groupes politiques au niveau européen mais bien des libéraux belges qui siègent au Parlement européen.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Non, Monsieur Hutchinson, vous avez fait des attaques personnelles. Vous m'avez parlé du groupe libéral européen.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Il est vrai que l'on trouve un peu de tout chez les libéraux!

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je vous rappelle l'attitude de M. Philippe Busquin concernant la directive! Quant au MR, nous n'avons pas de leçons à recevoir sur notre dimension sociale qui est démontrée à chaque occasion, que ce soit dans les assemblées parlementaires, au sein des communes ou sur le terrain. C'est vous qui transformez cette assemblée en un lieu de petite polémique, au lieu de défendre des projets!

M. Alain Hutchinson (PS).- Pas du tout, Madame Schepmans, je fais ici de la politique et pas du service social! Je défends un secteur menacé par les politiques que vous menez et par les votes que vous avez émis au Parlement. A cet égard, je ne parle pas de n'importe qui mais bien de vos collègues libéraux belges qui siègent au Parlement européen. Ils ont voté comme un seul homme pour la directive Bolkestein et nous avons dû les combattre.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Quant à moi, je vous rappelle la position des commissaires socialistes à l'Europe!

M. Alain Hutchinson (PS).- Cela étant, je voudrais remercier le ministre-président pour sa réponse très claire pour les secteurs de la Commission communautaire française et je me joins à M. Arnaud Pinxteren pour vous demander d'informer les personnes. Il y a en effet beaucoup de points d'interrogation et d'inquiétudes dans le chef des responsables des secteurs et des associations. Il faudrait donc les informer assez rapidement.

Cependant, je reste quelque peu inquiet. Certes, j'ai bien entendu qu'il y a une concertation entre les différents niveaux de pouvoir dans ce domaine mais il semble que du côté du gouvernement flamand, les choses soient plus complexes.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

Nous allons aborder maintenant les interpellations qui touchent à la compétence du sport. Je vous rappelle que le Bureau élargi a décidé que toutes les interpellations concernant les matières sportives seront développées les unes après les autres.

J'invite les orateurs à s'inscrire pour l'une ou l'autre interpellation en particulier. Par exemple, nous commencerons par celle portant sur le Tour de France. Ceux qui veulent dire quelques mots sur ce sujet en particulier le diront à cette occasion quitte à reprendre ensuite la parole sur les autres sujets.

Le gouvernement répondra ensuite à l'ensemble de ces interpellations avant les répliques des orateurs. Il s'agit d'une organisation inédite dont nous étudierons l'efficacité.

LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2010 EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

**À MM. CHRISTOS DOULKERIDIS,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME**

ET À EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je vais aborder un sujet sensiblement plus léger que celui qui vient d'être évoqué. Il s'agit du passage du Tour de France 2010 en Région bruxelloise dont nous pouvons tous nous réjouir. Certains événements peuvent en effet créer le consensus et l'enthousiasme.

Le dimanche 4 juillet 2010, la Région de Bruxelles-Capitale va accueillir sur son territoire l'arrivée de la première étape du Tour de France. Bien que ce ne soit pas la première fois que la célèbre caravane traversera nos murs, nous avons toutes les raisons de nous en réjouir tant les villes candidates ont été nombreuses et rares les élues. Par ailleurs, et j'en viens à l'objet de mon intervention, il s'agit assurément d'une opportunité pour Bruxelles sur les plans de l'économie, du tourisme et de la promotion du sport.

A cet égard, lorsqu'il sera à Bruxelles, le Tour de France devrait être suivi par près de 600 médias venus de 180 pays. Avec une visibilité estimée à plusieurs millions de téléspectateurs, il se présente à nous une occasion de taille pour briser les derniers clichés d'une ville bureaucratique européenne et partant d'accroître les chiffres du tourisme. Concernant ce dernier point, on estime que le jour de l'étape, 100.000 personnes se rendront à Bruxelles pour y assister.

Vous en conviendrez, ce n'est pas tous les jours que nous connaissons une telle affluence et c'est donc une excellente nouvelle pour l'économie bruxelloise et en particulier pour tous les secteurs qui profitent du tourisme.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me dire si une coordination spécifique à la gestion de cet événement a été mise en place entre les pouvoirs publics bruxellois et, le cas échéant, si la Commission communautaire française y est associée? A ce propos, un plan d'action est-il prévu dans le cadre du BITC qui est également partenaire de la Région, de la Ville de Bruxelles et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie? J'avoue avoir consulté le site internet dudit opérateur. Le Tour de France y est déjà mentionné mais de façon encore très succincte à l'agenda 2010. Pouvez-vous m'en dire plus?

S'agissant de l'Office de promotion du tourisme (OPT), je souhaiterais savoir si vous l'avez chargé de mettre en place une campagne de marketing liée à l'événement. Des pistes sont-elles déjà retenues et, le cas échéant, lesquelles? Si j'ai bonne mémoire, Eddy Merckx, la légende du Tour, fêtera son 65^e anniversaire à un mois du passage de la caravane à Bruxelles. Il serait opportun de profiter de la symbolique des deux dates pour promouvoir les visites de Bruxelles.

J'en viens maintenant au second point de mon interpellation, à savoir le retentissement que cet événement pourrait avoir sur la promotion de la pratique du sport en général.

Les finances de la Commission communautaire française ne nous permettent pas de nous aventurer dans des opérations coûteuses à l'attention du grand public. Je m'interroge donc sur l'opportunité d'étudier des actions limitées mais qui, profitant de l'attention générée par l'événement, pourraient avoir un impact très large. Ce n'est qu'un exemple mais je pense notamment à l'installation de stands de la Commission communautaire française aux abords du lieu d'accueil de la caravane ou de tout autre lieu stratégique où seraient disponibles des brochures que nous avons déjà produites sur la promotion du sport. Quand on n'a pas beaucoup de moyens, il faut se montrer imaginaire!

Pourriez-vous me dire, Messieurs les Ministres, si vous avez retenu des pistes limitées mais à forte intensité pour la promotion du sport dans le sillage du Tour de France et, le cas échéant, lesquelles?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

LA LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ

DE MME GISÈLE MANDAILA

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila pour son interpellation.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Les résultats de diverses études internationales indiquent que l'obésité est de plus en plus fréquente. En Belgique, elle est un phénomène en constante augmentation, particulièrement depuis ces vingt dernières années où elle a progressé de manière fulgurante. Actuellement, en Belgique, pratiquement un adulte sur deux et un enfant ou un adolescent sur cinq ont un poids qui constitue une menace pour leur cœur. Et la situation ne cesse malheureusement d'empirer.

Pourtant, selon une enquête menée à la demande d'une firme pharmaceutique, la population reste mal informée des différents traitements existants contre l'obésité. Plus de six Belges sur dix essaient de perdre du poids en suivant un régime et 15% en prenant des médicaments. En majorité, le Belge sait que le suivi médical est indiqué pour une perte de poids durable. Il sait aussi que le changement de style de vie est une condition pour une perte de poids durable après une intervention. Pourtant, les connaissances en matière de traitement de l'obésité semblent limitées.

L'obésité est une maladie chronique qui demande une approche médicale à long terme, tenant compte de quatre facteurs indispensables qui sont une modification de l'alimentation, une augmentation de l'activité physique, des adaptations du mode de vie et un traitement médicamenteux sous contrôle médical. Il est donc important de considérer la problématique de la perte de poids sous cet angle.

L'obésité est un ennemi sournois parce que, d'une part, il s'agit d'un facteur de risque cardiovasculaire à part entière et, d'autre part parce qu'elle peut favoriser l'apparition d'autres facteurs de risques, en particulier les troubles de graisse dans le sang et le diabète de type 2.

Notre mode de vie qui s'est fondamentalement modifié au cours des dernières décennies semble être responsable de ce développement. Notre alimentation est trop riche en graisses et en calories alors que parallèlement nous bougeons de moins en moins.

Il est dès lors conseillé de réduire l'apport en calories (manger moins de graisses et plus de fruits et légumes), de faire régulièrement de l'exercice physique, d'intégrer ces modifications dans la vie de tous les jours et de consulter son médecin.

Vu ce constat alarmant, quelles sont les différentes dispositions prises pour réduire ce phénomène?

En ce qui concerne la prévention, un travail en collaboration avec la Communauté française est-il réalisé? Avec quels résultats? Au niveau curatif, des mesures spécifiques notamment par l'entremise des maisons médicales ont-elles été prises pour informer au mieux la population?

Quels sont les moyens mis en place pour favoriser la pratique du sport chez les enfants et les adultes de notre Région?

L'IMPLICATION DES INSTANCES SPORTIVES BRUXELLOISES DANS LE PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

DE M. BERTIN MAMPAKA MANKAMBA

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Bertin Mampaka Mankamba pour son interpellation.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).- Madame Schepmans, je ne peux répondre en lieu et place du ministre à votre question sur le Tour de France mais je rappelle toutefois que la Ville de Bruxelles est fortement impliquée dans ce dossier.

Le ministre des Sports, M. André Antoine, projette de créer un grand centre sportif unique pour la formation des élites en Communauté française. Ce sujet a déjà défrayé la chronique lors de la précédente législature. Le projet résulterait de la décision prise par la majorité de l'Olivier de recentrer les moyens pour des raisons budgétaires mais aussi compte tenu de l'exiguïté du territoire de la Communauté française et surtout de la réalité sportive. L'objectif est de revoir ou de transformer l'offre sportive et d'envisager d'autres moyens pour viser le sport de haut niveau en réunissant les compétences et en réglant les problèmes d'infrastructures.

Avant de poursuivre dans ce projet, le ministre Antoine souhaite toutefois vérifier la pertinence d'un centre fédéral unique. Un tel projet impliquerait la participation de la Région flamande. La concrétisation d'un tel projet durable et mobilisateur laisserait un patrimoine permanent sur le lieu d'implantation au service de la population. De manière proactive, quelles sont les mesures envisagées pour que les préoccupations des Bruxellois soient rencontrées dans ce projet? Quel est le niveau d'implication des instances sportives bruxelloises dans le projet ou dans l'actuel travail exploratoire?

Avant de connaître le cahier des charges précis pour ce grand centre sportif, fédéral ou communautaire, dispose-t-on à Bruxelles d'un cadastre sectoriel, technique, organisationnel, fonctionnel et économique des centres et infrastructures sportifs existant à Bruxelles? Puisque Bruxelles se trouve au croisement des Régions et est le siège du Comité olympique et interfédéral belge, cette opportunité est-elle recevable? En cas de dissémination par discipline sportive, la Région de Bruxelles-

Capitale serait-elle pressentie pour accueillir un pôle d'excellence dans ce projet? Quelles sont les synergies, réalistes et réalisables, envisagées entre Communauté française et Région pour permettre à la capitale de participer activement à la création de ce centre d'excellence, au regroupement des compétences et à la coordination des organisations et des structures, pour que la pratique sportive à Bruxelles soit non seulement de haut niveau mais aussi accessible à tous?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

LE SUIVI DES SUBSIDES ATTRIBUÉS AU CLUB DE FOOTBALL DU FC BRUSSELS

DE M. PIERRE MIGISHA

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha pour son interpellation.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je me réjouis de ce que tant de questions liées au sport soient posées. J'aurais souhaité poser la mienne en septembre à l'époque où elle faisait davantage l'actualité. Le club de football du FC Brussels est l'un des clubs les plus en vue de notre capitale. S'inscrivant dans la tradition lancée par le RWDM, il anime depuis longtemps une école de football, ce dont je me réjouis. Pour financer ses activités sportives destinées aux jeunes, le FC Brussels bénéficie de subsides de la Région à hauteur de 1 million d'€. Ce budget s'inscrit dans une enveloppe globale de 4.334.000 € prévue en Région de Bruxelles-Capitale pour les centres de formation à destination des jeunes sportifs de haut niveau.

Aujourd'hui, il apparaît que la gestion du président Johan Vermeersch laisserait quelque peu à désirer. Ainsi, un article de "La Libre Belgique" daté du 23 septembre 2009 nous apprend qu'à la mi-août 2009, il a été procédé à une saisie mobilière au siège du club, le stade Edmond Machtens. Secondé par la police de Molenbeek, un huissier de justice a saisi des ordinateurs, des meubles, des photocopieuses et des chaînes hi-fi. En cause, le procès gagné par le joueur croate Aracic, lequel a obtenu 60.000 € d'arriérés de salaires et d'avantages dus. Le joueur réclame en outre plus de 1 million d'€ au titre de réparations et d'indemnités compensatoires.

Toujours dans le même article de "La Libre Belgique", il est question d'un autre dossier, à savoir la société d'équipements sportifs Baliston International basée à Nancy, laquelle attaque le président Johan Vermeersch et son club pour non-respect d'un contrat signé en décembre 2002. Des actions ont été introduites devant le tribunal de commerce de Nancy et devant le tribunal de première instance de Bruxelles. La firme réclame au total 445.025 € pour des dotations livrées au club de 2003 à 2006. Les différents noms utilisés à l'époque par M. Johan Vermeersch pour la signature de contrats (Daring Brussels Football Club, ASBL KFC Strombeek, ASBL FC Molenbeek Strombeek et enfin FC Molenbeek Brussels) semblent épaissir le flou de ces dossiers judiciaires. Le club et Johan Vermeersch n'ont pas été condamnés dans ce cas-ci mais une nouvelle épée de Damoclès pend au-dessus du Stade Machtens.

Quels sont les mécanismes de contrôle et de suivi du projet mis en place par le gouvernement pour s'assurer de ce que les subsides accordés ne sont pas utilisés à des fins autres que celles initialement prévues, à savoir le financement d'infrastructures destinées à la formation sportive des jeunes?

L'école des jeunes du FC Brussels est-elle mise en péril par ces dossiers judiciaires? Quelles mesures comptez-vous prendre en tant que ministre afin de protéger ce club dans lequel évoluent des centaines de jeunes Bruxellois, des éventuelles conséquences néfastes entraînées par la gestion de son président?

LA SUPPRESSION DES CHÈQUES SPORT

DE M. BEA DIALLO

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- M. Bea Diallo étant absent, c'est Mme Anne-Sylvie Mouzon qui interpellera le ministre concernant la suppression des chèques sport.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- L'annonce de la suppression des chèques sport par la Communauté française a beaucoup ému les pouvoirs locaux, tant les communes que les CPAS, qui étaient chargés de distribuer lesdits chèques.

Nous savons tous que la mesure avait rencontré un franc succès. Ces chèques ont été bien distribués et beaucoup utilisés et ce, au profit d'une population défavorisée qui n'a pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, un accès aisé aux pratiques sportives. Cette mesure lui faisait énormément de bien. La mesure avait eu également un effet bénéfique sur le fonctionnement même des clubs sportifs, ce qui était non négligeable en l'espèce.

On se demande donc pourquoi la Communauté française renonce à cette politique. Comme tous les pouvoirs, on se doute de ce qu'elle cherche à faire des économies mais pourquoi est-ce justement dans un secteur social puisqu'il s'agissait bien d'une politique sociale et non exclusivement d'une politique sportive?

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me donner une évaluation chiffrée de cette mesure?

Combien de communes bruxelloises et de CPAS ont-ils bénéficié de cette opération?

Combien d'enfants bruxellois en ont profité?

Quel est le nombre de chèques distribués dans notre capitale?

Quel est le montant global de ces chèques sport alloués à l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2009?

Il ne s'agit pas de questions d'ordre uniquement statistiques pour faire avancer le "schmilblick". Je ne vous cacherai pas que - à chacun son sport, le mien c'est l'institutionnel - l'une des inquiétudes est qu'on supprime les chèques sport car ils avaient davantage profité à la Région de Bruxelles-Capitale qu'à la Région wallonne. Nous parlons de synergies et de décisions prises en commun. C'est également ce que nous aimerions voir éclaircir. La décision a-t-elle concertée avec les autorités bruxelloises?

Est-elle uniquement motivée par un besoin d'économies?

N'y avait-il pas moyen de réaliser des économies ailleurs que dans ce secteur?

L'une des raisons de cette suppression n'est-elle pas un déséquilibre entre Bruxelles et la Wallonie à ce sujet?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Mon groupe se joint au regret exprimé quant à la disparition de ce dispositif. Il serait pourtant utile de mener une réflexion davantage globale sur de tels dispositifs.

Les minima sociaux sont trop bas dans notre pays puisque le revenu d'insertion sociale (RIS) est inférieur au seuil de pauvreté. De ce fait, et ce n'est pas critiquable en soi, on a recours à une multiplicité de petits plus, c'est-à-dire l'octroi par la STIB de la gratuité aux bénéficiaires du RIS sur son réseau, l'article 27, les interventions énergie, les chèques sport. C'est une forme d'aveu de tous les pouvoirs publics que les minima sociaux sont trop bas. Un constat, c'est que ces petits plus issus de niveaux de pouvoir différents complexifient singulièrement les missions des CPAS.

Qui plus est, il faut l'avouer entre nous, ces petits plus entraînent parfois un effet pervers à l'égard des pièges à l'emploi, à savoir la différence entre les bas salaires et les minima sociaux est très faible et la perte du statut RIS en cas de passage au marché du travail pénalise le bénéficiaire qui perd ces petits avantages. C'est une réflexion à garder à l'esprit.

Ma deuxième réflexion concerne les modalités. Au moment où M. Eerdeken a créé les chèques sport, quelques polémiques ont vu le jour. Un ministre de la Communauté française a voulu indiquer aux CPAS le public cible, les boursiers. Ce n'était pas de sa compétence et nous avons dû le lui rappeler.

De plus, parmi les modalités de délivrance de ces chèques sport, il est mentionné deux acteurs, à savoir les CPAS et les échevins des Sports. Dans certaines communes, les deux travaillent de concert. La procédure en tant que telle n'est pas particulièrement facile et légère, elle implique des conventions particulières avec les clubs sportifs, ce qui sous-entend un grand travail de sensibilisation.

En outre, certaines personnes passent à travers les mailles du filet. Exemple: certains CPAS ont des codes 207, c'est-à-dire des gens qu'ils sont chargés d'aider mais ne résidant pas sur le territoire de la commune et n'ayant donc pas droit à ces chèques sport.

L'idée des chèques sport n'est certes pas condamnable en soi mais leur suppression le serait. En revanche, les modalités de leur mise en œuvre sont améliorables.

Un autre effet pervers constaté par certains CPAS que j'ai transmis à M. Diallo. Hier encore, son président de CPAS, M. Brunelli, racontait avoir constaté sur Ixelles une augmentation des cotisations des clubs sportifs. Il s'agit là d'un effet inflationniste.

Voilà un ensemble de réflexions à garder à l'esprit avant de déclarer que tout est parfait dans le meilleur des mondes.

Pas de polémique. Cependant, entre un CPAS qui attribue des chèques sport via un organe composé de manière pluraliste (comité spécial de service social) sur la base d'un rapport social effectué par un travailleur social assermenté et un service des Sports qui travaille peut-être avec la meilleure éthique et la meilleure volonté du monde, la différence est encore grande.

J'illustre mon propos. Entre un CPAS qui aide une jeune mère de famille qui travaille et qui a un revenu de 1.300 ou 1.400 €, qui bénéficie d'un logement social et qui de manière objective ne parvient pas à payer l'abonnement et les nouveaux crampons de deux gamins inscrits au club de foot et, comme on l'a parfois vu,

un échevin des Sports qui invite 300 jeunes de dix-sept ans comme par hasard à un mémorial d'athlétisme, la conception de l'intégration sociale par le sport est complètement différente.

Il importe de garder ces réflexions à l'esprit. Nous ne devons pas nous contenter de regretter cette suppression mais il convient aussi de dire clairement que ce dispositif doit être corrigé et ce, d'autant plus que Bruxelles est accusée d'avoir bénéficié de la plus grande part des chèques sport. Bruxelles en a pris environ 35%, pour un montant de 700.000 €. C'est loin d'être une paille dans le budget des CPAS et des communes.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo)- Monsieur le Ministre, les différentes interventions ont rappelé l'effet négatif de cette mesure pour l'accès au sport des milieux populaires. Je voudrais pourtant me rallier à ce que M. Colson vient de dire. Pour lutter à la marge contre la pauvreté, les différents niveaux de pouvoir ont été amenés à prendre une série de mesures sparadrap. Il en résulte un paysage en forme de mille-feuilles. Cela nous coûte relativement cher au regard des effets obtenus sans toucher au cœur du problème de la pauvreté.

Cela étant, en attendant, les chèques sport constituaient une amélioration. Je voudrais pointer deux faiblesses. Je partage l'avis de mon président de CPAS sur le fait que les clubs sportifs ont de toute évidence profité de ces chèques pour augmenter le montant des inscriptions. Il s'agit d'un transfert de financement public vers des associations dont j'ignore si elles sont toujours dépourvues de but lucratif.

Par ailleurs, si l'examen au cas par cas par un comité du service social pluraliste peut conférer aux chèques sport un caractère plus équitable que quand il s'agit de se faire de la publicité en tant qu'échevin grâce à eux, je vois néanmoins une dérive dans l'attribution du chèque sport par le CPAS. En effet, il en résulte parfois que l'octroi de ce chèque sport est lié au fait que son bénéficiaire est un "bon pauvre" puisque le droit à ce chèque est examiné à la lumière du comportement de cette personne dans l'exactitude à ses rendez-vous ou sa recherche active d'emploi.

Comme M. Colson, je considère que la suppression des chèques sport n'est pas réjouissante mais profitons-en au moins pour poser la question de fond, l'accès démocratique au sport, en sortant des bricolages et sans faire peser la charge sur les pouvoirs locaux.

Je conclurai en disant que cet exemple illustre un aspect de notre débat sur le refinancement de la Commission communautaire française. Nous nous sommes tous réjouis de l'aide que nous avons reçue de la Communauté française. Néanmoins, pour y parvenir, on voit que cette dernière a dû diminuer ses propres dépenses au détriment de la Commission communautaire française! Dès lors, il se produit un effet de neutralisation. C'est la raison pour laquelle il convient d'examiner ces problèmes complexes avec un regard complexe. Cela peut se faire au détriment de la Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Bertin Mampaka Mankamba.

M. Bertin Mampaka Mampaka (cdH)- Monsieur Colson, je ne vois pas le lien entre les chèques sport et le Mémorial Van Damme. Les chèques sport ont été créés par un dispositif permettant à la Communauté française de mettre avec un ministre fédéral une somme d'argent à la disposition des CPAS pour

faciliter l'inscription dans les centres sportifs de certains citoyens qui n'en ont pas les moyens.

Après une longue observation, M. Claude Eerdekens a constaté que les CPAS n'avaient pas l'opportunité de faire profiter de ces dispositifs nombre de citoyens qui en avaient besoin puisqu'ils ne touchaient que les personnes relevant de leur responsabilité. Il a donc enfin sollicité les échevins des Sports de tout le pays. Un bon nombre se sont manifestés et le dispositif a connu en Région de Bruxelles-Capitale le succès que nous savons.

Le système des chèques sport est le suivant. Le ministre de la Communauté française débloque une somme que l'on appelle un droit de tirage. Les échevins des Sports et les CPAS achètent sur ce droit de tirage, c'est-à-dire complètent une somme d'argent à distribuer directement à des jeunes inscrits dans des clubs sportifs. Ces clubs eux-mêmes doivent être affiliés à l'entreprise Sodexho. Ceci n'est cependant pas le cas dans toutes les villes.

On parle de dérives. Cependant, la situation bruxelloise n'est pas celle de la Communauté française ou de la Région wallonne. Le dispositif méritait d'être évalué mais à ce jour nombre de communes - je ne peux pas parler au nom de la mienne - ont pratiqué une politique transparente avec des décisions prises au collège des bourgmestres et échevins, en collégialité et avec des bénéficiaires connus de tous. Le bénéfice de ces sommes a également souvent été voté en conseil communal.

Les dérives dont nous entendons parler et qui ont poussé certains à estimer que l'octroi des chèques sport était entouré d'un certain flou concernent peut-être la Région wallonne. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, vous êtes bien placé pour savoir que le mécanisme a fonctionné dans la transparence la plus totale. Une municipalité comme Bruxelles-Ville accorde aujourd'hui à peu près 1.000 chèques sport à 1.000 familles.

Monsieur le Ministre, je me joins à tous ceux qui s'inquiètent pour l'avenir de ce dispositif pour vous demander, dans le cadre de vos compétences, de trouver une solution alternative au cas où la proposition de M. André Antoine serait mise à exécution. La demande émane à la fois des clubs et des parents. Rappelons que ce dispositif ne connaissant dans un premier temps pas assez de succès avait été conçu de manière à être suffisamment large.

Avec ces chèques sport, on peut également payer les frais des classes de neige car le ministre M. Eerdekens les a conçus de manière à permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. N'est-il pas temps qu'en votre qualité de ministre, vous puissiez réunir l'association des dix-neuf échevins des sports de la Région (RESAB) ainsi que tous les acteurs en ce domaine afin de rassurer ceux qui s'imaginent qu'il y a de l'électoratisme dans un dispositif qui bénéficie davantage à certains citoyens bruxellois?

Il y a des familles qui touchent jusqu'à 120 €. Lorsqu'on a trois enfants, qu'on est minimexé ou chômeur et qu'on doit payer 350 € de cotisation par club, ce soutien de 120 € par an et par enfant n'est pas négligeable. Les chèques sport sont parfois plus importants pour certaines personnes que l'allocation de rentrée scolaire.

Je souhaitais me joindre à cette interpellation qui porte sur un sujet qui me préoccupe au plus haut niveau. Cela touche beaucoup de clubs et il ne faut pas compromettre la participation des jeunes à la vie sportive. Mme Mandaila nous parlait ce matin de l'obésité. Comment peut-on lutter contre ce problème si la majorité des Bruxellois ne peut pas exercer un sport?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

LES SUBSIDES AUX CLUBS SPORTIFS EN MATIÈRE D'ATHLÉTISME

DE M. DIDIER GOSUIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Didier Gosuin pour son interpellation.

M. Didier Gosuin (MR).- La Commission communautaire française soutient depuis toujours des clubs comme l'Entente des clubs d'athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière reçoit un budget de 6.000 € par an pour veiller à la coordination, à la fédération des initiatives et afin de mener des challenges qui se concrétisent via des remises des prix aux athlètes bruxellois.

L'année dernière, vos collègues MM. Cerexhe, Vanhengel et Picqué ont décidé de soutenir une nouvelle asbl, appelée Brussels Athletics. Je ne souhaite pas critiquer cela. Il faut se réjouir chaque fois que l'on octroie de nouveaux moyens au sport. Il n'y a jamais assez de moyens pour les politiques sportives, culturelles ou sociales. Je ne m'inscrirai pas non plus dans une polémique relatée par un courrier du 18 septembre envoyé par des entraîneurs fédéraux de la ligue belge francophone mais aussi du Racing de Bruxelles.

Comment voyez-vous l'articulation entre ces deux associations? L'une soutenue par la Commission communautaire française et existant depuis longtemps fait de la coordination et reçoit à cette fin 6.000 €. L'autre, plus récemment créée, a reçu un subside de 200.000 € plus cinq ACS, soit un montant de 350.000 €. Le différentiel est quelque peu conséquent mais réjouissons-nous!

Je souhaiterais en outre obtenir des assurances quant à ce que vos collègues ont fait. Je présume que cela a été fait en concertation puisque, faisant partie du même gouvernement, vous êtes naturellement au courant de tout cela. Je suppose qu'on a demandé votre avis et que l'on ne vous a pas sollicité en tant que ministre avec budget puisque vous n'en avez pas. Je suppose que tout cela se fait dans une logique sportive globale.

Va-t-on pérenniser ces montants? J'espère qu'en 2010, ces subventions existeront toujours et que le poste des cinq ACS sera maintenu?

La difficulté est de créer un pool d'entraîneurs. Par exemple, si l'on prend l'initiation au saut à la perche, imaginons que trois clubs bruxellois s'en occupent pour six athlètes disséminés et qu'il faille pour ce faire trois entraîneurs bénévoles ou légèrement rétribués ... Il y a là une forme de gaspillage. Tout le monde se dit que si on prenait les meilleurs et que, tout en respectant les affiliations aux clubs, on ne gardait qu'un seul entraîneur, ce serait mieux. A-t-on des garanties pour que l'on se dirige dans cette voie? Est-on assuré que les moyens seront reconduits en 2010? Je n'ai pas de réponses à ces interrogations.

Vous me répondrez que la situation économique est en cause. C'est vrai mais en 2008 et en 2009, la situation n'était guère glorieuse non plus. En d'autres termes, je ne voudrais pas que l'on ait fait une simple opération de marketing car on se situait aux alentours des Jeux Olympiques de Pékin et que le projet était soutenu par une famille très dynamique en matière d'athlétisme. Il y avait donc une question d'image.

Il ne faudrait pas que chaque fois qu'une vedette vient chercher quelques milliers d'€, on ouvre les portes et on les donne. Je présume que ce n'est pas cela et je voudrais m'assurer que l'on va pérenniser ce système. Il faudrait entrer dans une dynamique qui vise essentiellement à améliorer la formation des athlètes, jeunes

et adultes et que l'on va donner les moyens pour ce faire en évitant de se limiter à l'opération de Pékin. Si c'était le cas, nous devrions alors attendre les prochains jeux en Afrique du Sud pour recevoir un gros subside et organiser quelques événements un peu "bling bling".

Va-t-on poursuivre ces initiatives et qu'en est-il des subsides? Quelles sont les assurances que vous avez reçues en la matière de vos collègues? Ne me dites pas que c'est du ressort de la Région et que je dois aller voir de ce côté. En effet, ce serait un aveu de faiblesse de votre part de n'avoir pas pris la peine de prendre connaissance avant moi du détail du budget de vos collègues, budget qui a été approuvé en votre présence. Vous avez la réponse et vous n'aurez aucune difficulté à me la donner.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION
CONTRE LE DOPAGE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans pour son interpellation.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mon intervention portera sur la politique de prévention et de sensibilisation contre le dopage.

Lors de la législature précédente, votre homologue Michel Daerden a conclu un accord entre la Communauté française et les parquets généraux pour renforcer la répression du dopage dans le monde du sport. Ce protocole de coopération vise à permettre l'appui policier lors des contrôles opérés sur le terrain et à intensifier l'échange d'informations entre l'administration et le monde judiciaire. Outre le volet répressif, le ministre avait également annoncé une campagne de sensibilisation au sein des écoles et des clubs sportifs.

Interrogé en juin 2008 sur l'association de la Commission communautaire française dans la concrétisation de ce projet à Bruxelles, vous aviez déclaré, et je vous cite, *"être en contact avec la Communauté française dans le cadre de cette nouvelle campagne contre le dopage"* dans le but de permettre de travailler main dans la main sur une série de dossiers de prévention pour lesquels, je vous cite encore, *"la Commission communautaire française dispose de tout son savoir-faire et de contacts privilégiés avec les clubs sportifs. Le travail sera mené dans les écoles et au niveau des clubs. C'est un projet ambitieux, avec des initiatives importantes par rapport au dopage"*.

Plus d'une année après que ces propos ont été tenus au sein de ce Parlement, je souhaiterais que vous puissiez nous brosser le bilan des opérations réalisées dans le cadre des synergies intrafrancophones. Quels sont les projets réalisés? Quels ont été les publics visés et avec quels montants?

Si je vous pose ces questions, Monsieur le Ministre, c'est aussi parce que je suis tombée par hasard sur les chiffres de la Communauté française relatifs aux contrôles des sportifs de haut niveau et ceux dits amateurs. Pour la période des tests en 2008, 4,7% de dopés ont été enregistrés, pour 9,4% en 2009, soit le double! Certes, ce ne sont pas des chiffres propres à Bruxelles mais ils sont tout de même préoccupants. Peut-être avez-vous connaissance de données plus précises qui pourraient nous être communiquées.

Enfin, je souhaiterais savoir quelles sont les pistes actuellement retenues en ce début de législature pour renforcer la prévention contre ce fléau, y compris par le biais de synergies avec les Communautés française et flamande et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo). - Les condamnations récentes de deux sportifs de haut niveau en Flandre ont conduit pratiquement toutes les entités communautaires à revoir leur politique antidopage. Pour les Bruxellois francophones, la législation d'application est un décret intitulé "Promotion de la santé par le sport de la Communauté française". Le ministre Antoine, compétent pour le sport en Communauté française, a annoncé récemment qu'un chantier nouveau de textes légiférant sur la lutte contre le dopage allait débiter. Il s'agit notamment de répondre aux exigences de l'Agence mondiale antidopage et de permettre l'accompagnement de sportifs de haut niveau. Le ministre flamand du Sport a également annoncé une adaptation du texte dans sa Région.

Je me permets donc de vous poser deux questions. La Commission communautaire française est-elle associée à une démarche de ce type dans la mesure où l'harmonisation des législations entre les Communautés et les Régions est évidemment d'une grande importance? L'initiative de la Communauté française est par ailleurs prise par le ministre du Sport dans une matière qui jusqu'ici était gérée par le ministre de la Santé. Qu'en est-il du côté de la Commission communautaire française? La titularisation de ce dossier repose-t-elle entre les mains du ministre de la Santé ou entre celles du ministre du Sport?

Ensuite, le décret actuel de la Communauté française, comme l'indique bien son intitulé, porte sur la promotion de la santé dans le sport et contient donc une partie importante qui favorise le travail éducatif et préventif en faveur d'une bonne pratique du sport. A côté du volet "contrôle", cette dimension nous semble fondamentale. Par ailleurs, ce texte s'adresse à tout type de sport, y compris la catégorie amateur dont nous savons qu'elle n'est pas exempte de consommation de produits stimulants. Si un nouveau texte devait voir le jour en Communauté française et à la Commission communautaire française, pour harmoniser les réglementations en matière de contrôle, il conviendrait de ne pas perdre de vue les volets "prévention" et "éducation" qui risquent d'en être écartés.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES À BRUXELLES

DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arnaud Pinxteren pour son interpellation.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo). - Outre le fait d'occuper ce Parlement depuis un moment, le sport remplit de multiples fonctions aux niveaux éducatif et social ainsi qu'en termes de santé publique. Il permet à celles et ceux qui le pratiquent ou qui l'encadrent de s'enraciner dans un territoire. Il occupe également une part importante du temps de loisirs de nos concitoyens qui pratiquent régulièrement l'un ou l'autre sport. Sans compter ceux qui en sont des observateurs assidus. A ces différents titres, la

pratique sportive mérite une attention particulière des pouvoirs publics de façon à optimiser ses effets sur la société dans son ensemble.

Force est cependant de constater qu'un très grand nombre de Bruxellois ne pratiquent pas une activité physique de manière régulière et ne s'adonnent à aucun sport par choix ou par manque de temps, d'intérêt, de moyens ou d'une offre adaptée. Face à cette problématique, la responsabilité des pouvoirs publics et singulièrement de la Commission communautaire française réside dans l'encadrement et la valorisation de l'activité sportive en Région de Bruxelles-Capitale de même que dans la gestion des projets d'infrastructures sportives.

Sur ces deux plans, l'action publique doit donc contribuer à rendre accessible la pratique du sport au plus grand nombre. Dans ce but, il s'agit aussi d'offrir une diversité suffisante de pratiques sportives et d'infrastructures de qualité. C'est précisément dans le cadre de cette diversité que je souhaiterais souligner un aspect qui tient particulièrement à cœur au groupe Ecolo. Il s'agit de la question du genre dans le sport.

Faute d'avoir trouvé une étude bruxelloise sur la question, je m'en réfère à une étude commanditée par la direction suisse du développement et de la coopération. Elle dit: *"Le sport est un phénomène socioculturel dans lequel les constructions sociales de la masculinité et de la féminité jouent un rôle clé. On associe traditionnellement le sport à la notion de virilité. Beaucoup de sociétés tendent à réprouver la pratique du sport par les femmes, et les femmes qui pratiquent un sport sont parfois perçues comme masculines. Inversement, les hommes qui ne font pas de sport ou sont peu doués en sport sont parfois qualifiés d'efféminés. Il n'y a cependant pas une façon unique d'être viril ou féminine, et le sport peut être l'occasion de renégocier masculinité et féminité plutôt que d'en réaffirmer les acceptions dominantes"*.

Encore faut-il pour ce faire que la possibilité soit donnée à toutes et tous de pratiquer tous les sports et que l'ensemble des moyens ne soit pas alloués à la pratique de sports "de garçons" tels que le football. Partant de cette approche, j'aurais souhaité demander à M. le ministre quels sont les types de sports et d'infrastructures sportives qui ont été soutenus ces trois dernières années ainsi que les montants y afférents.

Je suis conscient que cette partie de ma question relève davantage d'une question écrite que d'une interpellation et j'accepterai volontiers une communication écrite de ces données. J'aimerais également savoir si la question du genre avait été intégrée dans les critères sous-tendant les décisions d'affectations de moyens alloués.

J'aurais enfin souhaité que vous nous disiez si la question du genre est intégrée dans les réflexions et programmations stratégiques de la Commission communautaire française tant en matière d'investissements qu'en termes de promotion de disciplines sportives particulières. Dans l'affirmative, ce que j'espère, M. le ministre pourrait-il m'expliquer comment?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

LES PRIORITÉS

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE 2009-2014

DE M. PIERRE MIGISHA

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente. - La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH). - Monsieur le Ministre, vous ne serez pas surpris d'apprendre que le sport occupe une place très chère à mes yeux. Selon les informations que j'ai pu recueillir, vous partagez également cette passion. On ne peut que s'en réjouir. Nous espérons que l'ensemble du gouvernement partagera votre enthousiasme.

Le sport et ses valeurs recouvrent un champ de compétences tellement vaste que c'est une gestion cohérente à tous points de vue qui doit s'imposer, à savoir santé, solidarité, respect de l'autre, intégration sociale, jeunesse, etc. Cette liste non exhaustive résonne évidemment d'une manière particulière à Bruxelles.

Au cours de la législature précédente, vous avez déployé, Monsieur le Ministre, une politique diversifiée notamment axée sur la promotion du sport au féminin ou sur la lutte contre le racisme. Il serait intéressant ici de vous entendre nous dresser le bilan de manière sommaire de ces opérations.

On me demande d'anticiper ma question d'actualité de cet après-midi. Vous avez sans doute vu mardi dernier dans "La Capitale" un article consacré à un arbitre victime d'une agression sur un terrain bruxellois lors du match Ixelles-Kosova B. Cet arbitre a été molesté par un joueur. Il n'en a heureusement pas trop souffert physiquement mais on peut s'inquiéter de ce genre de comportements. Le président du comité provincial, M. Marc Roosens, dit lui-même que les agressions physiques sont rares mais que par contre les agressions verbales sont de plus en plus courantes. L'agresseur en l'espèce risque trois ans de suspension et même la radiation à vie.

Dans quelle mesure ne pourriez-vous pas élargir vos actions citées ci-dessus à la lutte contre la violence dans le sport et à la promotion des messages à diffuser dans ce but? On pourrait aussi discuter du fair-play, de la non-simulation, de la non-utilisation de main pour marquer un but si vous voyez ce que je veux dire.

Toutefois, il s'agit ici d'un problème beaucoup plus préoccupant surtout lorsqu'il s'agit de toucher à l'intégrité d'un jeune homme qui pratique l'arbitrage quasiment bénévolement durant le week-end - il ne gagne que 27 €. Les fédérations de football et autres sports ont besoin de ces personnes qui consacrent une bonne partie de leurs week-ends pour permettre à ces compétitions de se dérouler.

D'autre part, pour revenir à mon interpellation, il est prévu dans l'accord de majorité la finalisation d'un cadastre des activités sportives privées et publiques accessibles à tous les Bruxellois en y incluant une évaluation de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Un tel cadastre me semble plus que souhaitable car l'information sur la question est souvent insuffisante. Le ministre pourra certainement nous indiquer son état d'avancement et les moyens de communication prévus pour informer précisément l'ensemble des Bruxellois à propos des installations sportives.

Plus globalement, j'aimerais aborder quelques points d'ordre budgétaire. Sans vouloir entrer dans le détail, le travail étant mené en commission, il conviendrait de savoir dans les grandes lignes quelles subventions sont accordées aux associations et aux clubs sportifs. Pour l'exercice 2010, on évoque un montant de 400.000 € pour les associations sportives et de 174.000 € pour les clubs sportifs. Dans un souci de clarté, de transparence et de bonne compréhension, pourriez-vous nous rappeler la nature de ces subsides, le type de dépenses qu'ils couvrent ainsi que leur ventilation?

Des mécanismes de contrôle ou de suivi des subsides ont-ils été prévus? Il convient en effet que les contribuables puissent contrôler l'utilisation des deniers publics. Pour les infrastructures sportives, vous avez établi lors de la législature précédente un plan quinquennal de programmation des travaux. Il s'agissait d'une première en Région de Bruxelles-Capitale. Envisagez-vous de réitérer cette initiative au cours de la présente législature?

M. Mampaka Mankamba et d'autres collègues sont intervenus à propos du chèque sport. Ce mécanisme semblait donner de bons résultats mais il posait également quelques problèmes. Le ministre Antoine y a fait allusion dans ses réponses aux questions qui lui ont été posées à la Communauté française. Pour exemple, la société Sodexho était dans l'incapacité de déterminer quelle proportion de chèques sport était consacrée aux cotisations ou au matériel. Cette simple information est pourtant essentielle pour connaître la destination des aides allouées aux jeunes sportifs. J'espère donc qu'en collaboration avec la Communauté française, vous créerez des mécanismes susceptibles de pallier la disparition du chèque sport.

On ne peut que se réjouir de la présence dans l'accord de gouvernement de mesures portant sur l'éthique dans le sport. Nous avons déjà évoqué le dopage.

J'ai l'impression, quant à la promotion de l'éthique et des valeurs saines à promouvoir en termes de sport, qu'il y a un manque d'information à l'adresse des principaux intéressés. J'espère que nous aurons l'occasion dans l'avenir de développer cette thématique. Le maximum en tout cas doit être entrepris pour favoriser le déploiement d'une image sportive positive de la capitale.

Dans ce cadre, on peut se réjouir de l'arrivée à Bruxelles l'année prochaine d'une étape du Tour de France ou de la tenue d'un événement comme le Mémorial Van Damme. Ces événements moteurs permettent à tout un chacun et notamment aux responsables politiques que nous sommes d'y greffer des actions pour développer le sport pour tous les Bruxellois.

En dehors du sport de haut niveau, il existe à Bruxelles une pépinière de talents - vous le savez, vous qui pratiquez régulièrement le football - et nous nous devons de participer à leur réussite.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jamal Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS). - On a parlé de sport, d'éthique, de dopage. M. Migisha me renvoie une balle que je vais saisir. Un de nos pays voisins se serait trouvé grand d'accepter de rejouer un match qui a eu lieu il y a quelques jours. Quand ni le président, ni le premier ministre ne prennent position, c'est scandaleux en matière d'éthique et d'exemple pour les jeunes.

Nous avons parlé des clubs de haut niveau, du FC Brussels. Je ne vais pas intervenir sur ce point mais je préciserai néanmoins que les clubs de football restent des entreprises privées et que fort heureusement, les écoles - c'est du moins le cas à Molenbeek-Saint-Jean ou à Saint-Gilles notamment - n'y sont rattachées, ni financièrement, ni administrativement.

Lors de la précédente législature, Monsieur le Ministre, vous avez mené une politique sportive extrêmement dynamique, sociale et complète. Vous êtes intervenu dans les infrastructures avec le plan pluriannuel et le triplement des moyens financiers. Vous avez fortement contribué à aider les clubs sportifs qui sont des acteurs très importants pour l'accueil des sportifs jeunes et moins jeunes. Les chèques sport quant à eux ont permis de compléter cette politique en aidant les enfants, les jeunes, les familles à s'engager dans une pratique sportive.

Vous avez lancé un plan pluriannuel sur cinq ans. Nous arrivons à la fin de ce plan. Que va-t-il devenir eu égard à la situation budgétaire? Ce plan a tout de même permis aux dix-neuf communes bruxelloises de planifier enfin des travaux, de savoir quelles sont les possibilités de subsides, de programmer des travaux de rénovation et de construction d'infrastructures sportives pour tous les types de sport.

Je voudrais insister fortement sur le nombre de terrains synthétiques que vous avez pu réaliser. Je ne dis pas cela pour défendre le football mais pour souligner que lorsqu'on aménage des terrains synthétiques en nombre important, on est tranquille pour quinze ans. Cela signifie que pendant quinze ans, on peut s'occuper des autres disciplines sportives.

A ce jour, combien de terrains synthétiques ont été réalisés sur le territoire régional?

Que va devenir le plan pluriannuel? Les montants vont-ils rester inchangés?

Lors de la précédente législature, vous avez également lancé le plan piscines via les moyens de Beliris. Vous avez pu ainsi (ré)orienter des moyens financiers autres que régionaux pour rénover des piscines. Ces dernières sont utilisées par l'ensemble des Bruxellois, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes. En réalisant cette opération, vous avez permis d'alléger la nécessité de puiser dans le budget régional. On sait bien que la rénovation des piscines coûte extrêmement cher. Certaines d'ailleurs sont encore fermées actuellement.

Où en sont les projets d'aménagement et de rénovation? Y a-t-il de nouvelles demandes?

Je terminerai mon intervention en évoquant la suppression des chèques sport. On en a beaucoup parlé. M. Pierre Migisha vient de l'évoquer à l'instant. Dans ma commune, les chèques sport ont permis à près de 1.000 personnes de s'affilier à un club. Parmi ces personnes, près de la moitié n'avait pas jusqu'alors de pratique sportive. L'autre moitié était constituée de personnes qui se privaient peut-être d'autre chose pour donner à leurs enfants la possibilité de pratiquer un sport. Ces parents avaient compris la nécessité pour un jeune de pratiquer un sport. Tout d'abord, c'est bon pour la santé - nous venons d'évoquer la problématique de l'obésité - et surtout dans les quartiers populaires bruxellois, le sport est important en termes de mixité socioculturelle et d'épanouissement.

Vous aviez également lancé le sport au féminin. Dans le cadre de l'opération "chèques sport" qui concernait les jeunes de six à dix-huit ans, j'ai remarqué que les (pr)adolescentes étaient très demanduses et en sollicitaient énormément. J'ai constaté que ces chèques permettaient en effet à beaucoup de jeunes filles d'ouvrir leurs horizons. Dans beaucoup de familles, lorsqu'il n'y a pas la possibilité de payer la cotisation à tous les enfants, on paie bizarrement d'abord celles des garçons. Il me semble donc intéressant de non seulement poursuivre cette opération "chèques sport" mais également de la compléter avec un chèque féminin. Ce chèque, comme son nom l'indique, serait exclusivement dédié aux femmes qui constituent un public parfois discriminé. Une fois encore, le sport n'est pas seulement bon pour la santé et il est également un facteur de socialisation et d'épanouissement extrêmement important.

Dans l'accord de majorité, le Gouvernement de la Commission communautaire française avait proposé d'ouvrir le débat avec la Communauté française quant à l'élargissement de l'octroi du chèque sport. Je vous invite donc vivement à contacter votre homologue André Antoine pour essayer de le convaincre de poursuivre l'opération des chèques sport. D'après mes

informations, il semble avoir compris la nécessité de maintenir ce système à Bruxelles. Il serait également intéressant d'examiner avec le ministre de l'Intégration sociale s'il n'est pas possible, au moins à titre provisoire, de suppléer cette suppression.

Quand le chèque sport a été lancé par M. Claude Eerdekens, je rappelle qu'il l'était également par le ministre Christian Dupont en charge de l'Intégration sociale.

L'ÉDUCATION AU FAIR-PLAY DANS LE SPORT AMATEUR À BRUXELLES

DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL

A M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Charlotte d'Ursel pour son interpellation.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Les faits de non-respect des règles et ceux de violence dans les sports grand public sont de plus en plus fréquents ou du moins occupent une place de plus en plus grande dans nos médias, en particulier à la télévision et sur internet. Prenons un exemple d'une actualité brûlante ... Pas un seul de nos quotidiens ne manque de s'indigner du comportement du capitaine de l'équipe de France de football qui, à deux reprises lors d'un match France-Irlande, a contrôlé la balle de la main avant une passe décisive qui a permis à la France de se qualifier pour le Mondial 2010. Cette faute avérée mais jusqu'à présent non suivie de sanction est un mauvais signal. Comme le disait un ministre irlandais: *"Si rien n'est fait, cela renforcera l'idée que si vous trichez, vous gagnez"*. Comment ce grand joueur, pour paraphraser un journaliste d'un de nos grands quotidiens, a-t-il manqué cette occasion en or de dénoncer sa faute, ce qui l'aurait élevé au rang de sportif le plus fair-play de l'histoire du sport? Il faut souligner que les perdants ont adopté une attitude digne qui a certainement empêché certains supporters furieux de disjoncter.

Nous ne comptons plus les images de violence dans le sport qui ont frappé les esprits de tous. Axel Witsel qui a cassé la jambe de Wasilewski lors d'un match de championnat Anderlecht-Standard, le coup de boule de Zidane à Materazzi en finale de la coupe du monde et le manque de fair-play de Serena Williams qui perdant une demi-finale refusa de serrer la main de Kim Clijsters et de l'arbitre. Ces images ont souvent un impact très négatif sur notre société, et en particulier sur les jeunes pratiquant ces sports. La violence dans le sport, qu'elle soit physique ou psychologique, ne peut être banalisée. C'est un fait contre lequel nous devons agir, en particulier à Bruxelles et plus encore auprès de nos nombreux jeunes peu formés et souvent très précarisés. Ceux-ci ont souvent plus de mal à mettre un filtre et une distance par rapport aux informations que nous envoient les différents médias et quant à la nécessité de faire une distinction claire entre ce que l'on voit à la télévision et ce que l'on peut faire ou pas sur un terrain.

En Région de Bruxelles-Capitale, le sport amateur doit être soutenu ardemment. Les jeunes doivent s'épanouir dans les clubs où, sous la houlette de coaches et d'éducateurs, on leur inculque le sens de l'effort, un esprit d'équipe, de fair-play, de respect et de sacrifice que le sport peut apporter. Ces valeurs rejailliront dans la vie quotidienne de ces jeunes sportifs qui les véhiculeront à leur tour.

L'accord de la Commission communautaire française 2009-2014 précise qu'afin de renforcer les valeurs du sport, une attention particulière sera portée à défendre entre autres l'éthique dans le sport. J'aimerais aujourd'hui intervenir sur un concept plus précis,

celui de fair-play. Il paraît en effet essentiel de sensibiliser le jeune public bruxellois pratiquant un sport à cet art de vivre.

Le fair-play peut être défini comme l'ensemble des pratiques visant à respecter les règles et l'adversaire. Il s'agit donc du respect de soi comme de l'autre. C'est la valorisation de l'autre, du coéquipier comme de l'adversaire. Selon le Conseil de l'Europe, le fair-play constitue un aspect central de la pratique sportive, nécessaire dans une politique du sport. Le fair-play dans le sport n'est pas quelque chose de marginal ou périphérique, c'est quelque chose d'essentiel et de central. C'est aussi une attitude intérieure et une manière d'être qui doit être encouragée extérieurement par l'environnement social, familial et par le milieu sportif. C'est donc une attitude positive dans la difficulté qui demande un accompagnement de l'adulte. Nous comprenons que cette notion est également un élément important de la vie sociale, politique ou professionnelle. Cette attitude est donc importante à de nombreux points de vue. L'éducation au fair-play fait très certainement partie de ce que l'accord de la Commission communautaire française soutient dans son intitulé "défense de l'éthique dans le sport".

L'occasion m'est donnée de vous demander ce qui est fait aujourd'hui pour sensibiliser les jeunes pratiquant un sport à Bruxelles.

Que comptez-vous faire pour renforcer cette politique dans l'avenir? Avec quels moyens? Dans quel délai comptez-vous travailler?

Avec quels acteurs êtes-vous en concertation? Organisez-vous des réunions de travail régulièrement?

Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés? J'aimerais que vous détailliez davantage cette matière.

En Communauté française, je n'ai pas perçu d'avancées majeures réalisées par la majorité précédente en matière de valeurs éthiques véhiculées par le sport. Juste une proposition de résolution d'ailleurs initiée par le MR mais qui n'a pas été suivie d'un décret.

Toutefois, aujourd'hui, différentes initiatives existent. Par exemple, la campagne "Sport éthique". Elle a permis de mettre en place dans les clubs et les fédérations une charte relative à l'esprit sportif. Elle comprend justement le respect des règlements, le respect de soi, des autres, des arbitres et de leurs décisions. Il s'agit d'une avancée plus que positive.

Quel bilan tirez-vous de l'application de cette charte à Bruxelles?

J'ai vu que vous aviez signé la déclaration "Panathlon" le 27 mai 2008 en présence de nombreuses fédérations sportives francophones dont le but est de promouvoir les valeurs positives dans le sport chez les jeunes par un effort soutenu.

Quel a été son véritable impact jusqu'à aujourd'hui? Peut-être est-il un peu tôt pour en parler mais vous pourriez nous apporter des précisions au bout d'un an.

Ne pourrait-on pas aller plus loin en incitant les moniteurs, entraîneurs et coaches à donner des cours de fair-play à leurs élèves ou joueurs? Cela pourrait être assez simple en les plaçant en situations concrètes ou en diffusant des images les mettant en situation de fair-play ou inverse.

De nombreuses initiatives de ce type existent mais pourquoi ne pas imaginer l'instauration d'un prix du fair-play pour rebondir sur mon premier chapitre spécifiquement bruxellois, histoire de frapper l'esprit de notre jeunesse?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- Encore d'excellentes idées. Après les chèques sport pour les femmes, le prix du fair-play.

Voilà qui termine la série d'interpellations relatives au sport.

La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Tout d'abord, j'aimerais remercier la présidente et le Bureau d'avoir permis d'organiser un réel débat sur le sport. C'est une méthode de travail qui permet aux parlementaires de découvrir toutes les facettes des politiques que nous pouvons mener à travers une compétence. Pouvoir mener de tels débats autour des politiques sociales ou des personnes handicapées serait très louable.

Je remercie également l'ensemble des interpellants pour l'intérêt qu'ils portent au sport. Je suis certain qu'en tant que responsables politiques, nous nous devons de favoriser la pratique sportive. Le sport, s'il est pédagogiquement bien structuré, facilite l'épanouissement de celui qui le pratique, tant physiquement que psychologiquement.

Le plus important reste bien évidemment que les pratiques sportives doivent absolument être défendues et diffusées auprès des différents acteurs du monde sportif. Depuis 2004, qu'avons-nous fait? Nous avons travaillé autour d'une grande priorité qui a consisté à rendre plus accessibles au plus grand nombre les infrastructures sportives et à diversifier l'offre en ce domaine. C'est dans ce cadre que je conduis depuis plus de cinq ans une politique qui vise à être cohérente et efficace au moyen de mes compétences en promotion du sport subventionné et en infrastructure.

Avant de répondre plus précisément à l'ensemble des questions qui me sont aujourd'hui posées, je vais rappeler quelles sont les compétences dévolues à la Commission communautaire française en matière de sport et quelles sont les actions qu'elle et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont entreprises depuis plusieurs années.

S'agissant de la Commission communautaire française, Monsieur Migisha, ma compétence est essentiellement centrée sur la promotion de la pratique sportive et la gestion et l'accompagnement de centres sportifs. Afin de promouvoir le sport, nous disposons de quatre crédits budgétaires. Le premier porte sur la première allocation qui est destinée à couvrir la co-organisation d'événements sportifs visant à la promotion du sport. Elle finance aussi l'édition de brochures et d'autres publications. Ces budgets ont notamment permis à la Commission communautaire française de coordonner en 2008 la remise des Mérites sportifs qui a eu lieu au Flagey à Ixelles.

La deuxième allocation concerne le soutien aux clubs et aux associations pour l'organisation d'activités sportives et la promotion de l'activité physique dans notre Région. Ce budget est utilisé chaque année pour soutenir une cinquantaine d'initiatives. Il s'agit de tournois, d'activités scolaires ou encore d'actions découlant de l'appel à projets intitulé "Sport au féminin" dont je parlerai tout à l'heure en réponse à l'interpellation de M. Pinxteren.

La troisième allocation est destinée à couvrir le subventionnement des clubs sportifs. Ce sont essentiellement les frais de fonctionnement. Elle découle d'un règlement du Parlement francophone bruxellois relatif à la subordination des clubs sportifs. Chaque année, ce sont ainsi plus de 150 clubs qui sont soutenus.

Enfin, la dernière allocation vise à encourager la pratique sportive par des interventions dans la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives privées. Les montants s'élèvent à 153.000 € et permettent d'aider chaque année une dizaine de petits projets bien utiles aux utilisateurs des centres.

S'agissant des centres sportifs, le secteur Sport de la Commission communautaire française est responsable à des degrés divers du centre sportif de la Woluwe et de celui de la Forêt de Soignes.

Outre ces matières propres à la Commission communautaire française, j'exerce d'autres compétences régionales dans lesquelles je me suis fort impliqué ces dernières années. Je pense au plan pluriannuel de création et de rénovation des infrastructures que je gère conjointement avec le ministre-président Charles Picqué. D'autre part, il y a les subsides à la formation des jeunes mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Je répondrai d'abord, en mon nom et en celui de M. Doulkeridis en charge du Tourisme, à la question de Mme Schepmans sur le passage du Tour de France en 2010.

La société organisatrice Amaury sport organisation (ASO) a bien annoncé le 14 octobre dernier que le Tour de France 2010 partirait de Rotterdam. C'est d'ailleurs au cours de cette première étape que la grande boucle reliera le grand port néerlandais à Bruxelles avec une arrivée prévue au pied de l'Atomium le 4 juillet.

Le lendemain, la course repartira de la capitale après avoir rendu hommage à Eddy Merckx à l'occasion de ses 65 ans, pour rejoindre Spa. La société organisatrice est en contact avec la Ville de Bruxelles depuis plusieurs mois afin de préparer au mieux cette venue dans notre capitale.

D'abord, la Commission communautaire française, au travers de son implication dans le BITC et dans l'OPT, développera des actions de promotion ciblées pour cette manifestation afin que le rayonnement de celle-ci soit répercuté sur l'ensemble des filières touristiques.

Ensuite, des réunions techniques auront lieu entre la Ville, la Région et l'organisateur au cours du mois de décembre. La Commission communautaire française y sera associée via le BITC et l'OPT. Je vous invite à nous réinterroger à ce sujet lorsque ces premières réunions se tiendront.

Enfin, sur le plan sportif, des contacts seront pris avec la Ville de Bruxelles afin d'étudier l'opportunité d'une implication du secteur Sport de la Commission communautaire française lors de la venue du Tour de France dans notre Région. Pour rappel, la Commission communautaire française est compétente pour la promotion du sport. C'est au travers de cette matière que pourra s'imaginer une quelconque implication.

J'en viens maintenant à l'interpellation de Mme Mandaila relative à la lutte contre l'obésité. Je réponds en mon nom et en celui de M. Cerexhe.

Les données épidémiologiques en Belgique font état d'une augmentation importante de l'obésité, en particulier chez les enfants. Comme dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis, cette évolution concerne l'ensemble de la population et plus fréquemment les familles à plus faible revenu. Voici les chiffres belges. En 2002, l'excès de poids concernait 32% de la population et l'obésité 12%.

On estime que 45% des décès sont liés à des conséquences de déficience cardiovasculaire. Il y a actuellement 500.000 diabétiques de type 2 en Belgique et le coût médical des

principales pathologies associées à l'obésité s'élève à 600 millions d'€, soit près de 6% du budget de l'INAMI. On estime à 10% le nombre d'adolescents touchés par l'obésité.

Les déterminants de l'obésité sont multiples et leur interaction complexe. Au-delà des facteurs biologiques ou génétiques individuels que nous ne pouvons négliger, l'obésité résulte avant tout d'un déséquilibre entre l'apport alimentaire et la dépense énergétique. Ce déséquilibre est fortement conditionné par l'environnement des individus aussi bien à un stade précoce que tout au long de la vie.

Quatre catégories de facteurs influant sur la prise de poids ont été identifiées qui peuvent provoquer l'obésité:

- les facteurs individuels (la famille, le domicile);
- l'environnement immédiat (les amis, les collègues, l'école);
- les valeurs culturelles ou sociétales se reflétant dans l'alimentation;
- les normes sociales.

Au vu de la multiplicité des facteurs d'obésité, toute politique de prévention doit intervenir à plusieurs niveaux:

- prévention visant les individus notamment les sujets atteints;
- prévention sélective à destination des groupes à plus haut risque;
- prévention universelle pour l'ensemble de la population.

A titre d'exemple, la prévention de l'obésité chez l'enfant doit poursuivre les objectifs suivants:

- augmenter l'activité physique;
- promouvoir une alimentation équilibrée;
- faire de l'enfant un consommateur critique;
- réduire les inégalités entre enfants;
- dépister les enfants à risque.

Vous l'aurez constaté, les leviers d'une politique de prévention de l'obésité se répartissent sur différents niveaux de pouvoir. Dans le cas présent aussi, le partenariat institutionnel sera indispensable. Cette politique ne peut se concevoir sans la collaboration, la concertation et la coordination avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées.

Le Gouvernement fédéral a lancé un plan national "Nutrition et Santé 2005-2010". Il vise à combattre les désordres physiologiques liés à une alimentation inappropriée et à un manque d'activité physique, et en particulier à lutter contre l'obésité infantile. Cette initiative préconise notamment une augmentation de l'activité physique et de la consommation de fruits et légumes ainsi qu'une limitation des matières grasses dans les produits alimentaires.

Les établissements scolaires sont encouragés à dispenser une éducation aux médias pour permettre aux enfants de décoder les messages publicitaires. Ils sont également encouragés à développer la pratique du sport à l'école. Le plan prévoit l'interdiction des distributeurs de boissons sucrées dans les écoles et leur remplacement par des points d'eau.

Pour influencer sur les habitudes alimentaires des enfants, le Gouvernement de la Communauté française juge nécessaire de conclure avec l'industrie alimentaire une charte éthique qui portera sur les produits servis dans les cantines et les distributeurs. Les professionnels de l'industrie agro-alimentaire ont rédigé une charte de la politique nutritionnelle. Un code d'autorégulation de la publicité est également prévu.

Vous l'aurez constaté, les collaborations ont lieu essentiellement entre le pouvoir fédéral et la Communauté française, laquelle est compétente pour la promotion de la santé, l'enseignement et la jeunesse.

Les maisons médicales, sous la tutelle du ministre de la Santé de la Commission communautaire française, constituent aussi un vecteur important dans la lutte contre l'obésité. La plupart d'entre elles organisent au moins un projet de prévention collective touchant à la question de l'alimentation ou de l'activité physique.

Par ailleurs, la Commission communautaire française finance conjointement avec la Communauté française le réseau diabète. Il regroupe cinq associations, quatre maisons médicales et un centre d'action sociale globale et organise des actions destinées à prévenir et à soigner le diabète. Il a notamment organisé une consultation diététique, des cours de cuisine et une offre d'activité physique.

Le réseau publie une feuille d'informations reprenant par mois toutes les activités physiques ou en relation avec l'alimentation qui sont organisées dans le quartier des Marolles. Ce projet de réseau, s'il est limité à un quartier, est une source d'information et de méthode pour des acteurs qui souhaiteraient agir en la matière.

J'en arrive plus spécifiquement à notre travail dans le domaine sportif. Globalement, l'ensemble des subventions sportives tant à la Commission communautaire française qu'à la Région ont été augmentées au cours de la précédente législature. Cela implique que les projets ont été multipliés, que les clubs sont mieux soutenus et que les infrastructures développées ont été renouvelées ou que de nouvelles ont été créées. L'objectif est d'augmenter la fréquentation des clubs et des infrastructures.

En outre, j'ai soutenu les fédérations sportives scolaires pour multiplier les activités sportives dans les écoles tant au niveau des écoles primaires que secondaires. Nous accordons aussi un financement à l'école des sports de l'ULB pour l'organisation de manifestations de promotion du sport dans les écoles.

J'ai également prévu un soutien pour le développement d'activités pédagogiques dans les écoles ayant pour objet la pratique du sport, l'éthique sportive mais aussi la nutrition. Enfin, au niveau communal, nous soutenons annuellement l'organisation de journées de promotion du sport en partenariat avec les clubs sportifs et les associations.

En conclusion et bien que la Commission communautaire française ne soit pas l'instance la plus directement compétente en matière de lutte contre l'obésité, elle est très active et surtout attentive aux relais nécessaires à la coordination entre les différents niveaux de pouvoir.

Concernant l'interpellation de M. Mampaka Mankamba sur le centre sportif de haut niveau pour les élites en Communauté française, selon les informations en ma possession, il est dans un premier temps prévu une réunion entre le ministre des Sports de la Communauté française, M. Antoine, et son homologue flamand, afin d'évoquer la possibilité que ce fameux centre soit créée sous l'égide du fédéral.

L'implication de la Région dépendra bien évidemment de la suite qui sera réservée à cette première réflexion. Si l'idée de construction d'un centre de haut niveau francophone est retenue, j'impliquerai bien entendu la Commission communautaire française en mobilisant toute son expertise en termes de cadastre des infrastructures existantes en Région de Bruxelles-Capitale. Je reviendrai sur ce cadastre un peu plus tard dans mon intervention car il a également fait l'objet de questions.

De plus, je ne manquerai pas d'apporter à ce projet les différentes réflexions que nous avons nous-mêmes menées au sein de la Commission communautaire française avec différents partenaires. Je pense notamment à toutes les fédérations sportives scolaires, aux universités ou encore aux ententes bruxelloises soutenues par la Commission communautaire française.

Même si l'idée n'est plus d'actualité, s'il était finalement décidé de construire durant cette législature plusieurs centres sportifs de haut niveau pour différentes disciplines sportives, il est évident que Bruxelles revendiquerait, après une analyse pointue de la demande et de la disponibilité, que l'un de ces centres soit établi en Région de Bruxelles-Capitale.

Si, le cas échéant, il n'y en avait qu'un, et sous l'égide fédérale, nous pensons que le maintien d'un certain équilibre devrait le situer à Bruxelles. Je ne suis toutefois pas certain que cela constitue l'objectif poursuivi par les ministres compétents à la Communauté française et à la Communauté flamande.

Enfin, sachez que mon administration est en contact régulier avec le COIB concernant les infrastructures sportives. En effet, à l'initiative du COIB, une réflexion globale a été entamée afin d'arriver à une vision générale sur l'offre d'infrastructures sportives en Belgique.

Pour conclure sur ce point, outre les contacts que le gouvernement entretient avec le Gouvernement de la Communauté française, j'invite ici les députés bruxellois qui siègent également au Parlement de la Communauté française à interpellier le ministre des Sports de la Communauté française à ce propos et à défendre ainsi la place bruxelloise dans ce débat.

J'en viens à présent à l'interpellation de M. Migisha portant sur le FC Brussels. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure lors de mon exposé introductif, tout cela concerne la formation des jeunes sportifs depuis 2006 via Images de Bruxelles. Il faut savoir que ces subventions sont réparties en quatre catégories.

Dans les trois premières catégories, on retrouve le RSC Anderlecht - club phare de la Région - le FC Brussels, l'Union Saint Gilloise et le White Star. La quatrième catégorie concerne quant à elle les clubs sportifs amateurs. Le budget global pour la formation des jeunes version Bruxelles-Capitale est de 4.330.000 € dont 1.430.000 € pour les clubs amateurs.

Les trois premières catégories sont exclusivement gérées d'un point de vue régional par le ministre-président et le ministre du Budget. La quatrième catégorie est également gérée par ces deux collègues mais les deux ministres en charge des Sports dans les commissions communautaires - Vlaamse Gemeenschapscommissie et Commission communautaire française - interviennent à titre d'experts.

Pour être encore plus précis, c'est le ministre de la Commission communautaire française qui pilote essentiellement la catégorie 4 et c'est toujours le même ministre de la Commission communautaire française en collaboration avec son administration qui pilote également le programme d'investissement dans les infrastructures communales tant au niveau de la rénovation que de la création.

En 2008, nous avons soutenu plus de 120 clubs sportifs amateurs dans ce cadre. Comme vous le voyez, les subventions accordées au FC Brussels pour la mise en place de formations sportives pour les jeunes ne relèvent pas de mes compétences. Il faudra questionner la Région. Ce que je sais à propos de ce centre de formation des jeunes, c'est qu'il est totalement distinct du fonctionnement du club professionnel. Le centre de formation du FC Brussels est autonome.

Dans le cadre des investissements que nous avons dû réaliser en 2006, c'était d'ailleurs l'un des éléments qui avaient été mis sur la table. Je tiens donc ici à rassurer l'honorable député. Ces questions devront être relayées à mes collègues MM. Charles Picqué et Jean-Luc Vanraes. Je le ferai à mon niveau mais il serait utile que vous reveniez sur le sujet au Parlement régional.

A Mme Anne-Sylvie Mouzon qui a posé les questions de M. Bea Diallo sur les chèques sport, je dirai que je partage évidemment les points de vue développés par les différents députés. Avant de traiter précisément de ce thème, je rappelle qu'il s'agit essentiellement d'un problème de répartition des richesses, de niveau des revenus, d'intervention des CPAS en termes d'aide sociale (revenu d'intégration sociale), etc. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut travailler en amont.

Je tiens à rappeler que l'initiative a été développée au départ par M. Claude Eerdekens, ancien ministre des Sports en Communauté française, et poursuivie par son successeur, M. Michel Daerden. Elle répondait à une réalité sociale et économique dans la Communauté Wallonie-Bruxelles. Elle a réellement permis l'insertion de jeunes dans des structures sportives et il s'agissait vraiment d'une politique sociale.

En 2009, les jeunes ont pu bénéficier des chèques sport mais c'est surtout en 2010 que l'on constatera les effets de la non-reconduction de cette politique. Dès le départ, la volonté de M. Claude Eerdekens et par la suite de M. Michel Daerden a été de favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation des jeunes de six à dix-huit ans fragilisés socio-économiquement dans les structures sportives de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Le chèque sport permet une intervention dans le coût de l'affiliation à un club sportif, l'inscription à un stage sportif, à une classe sportive ou encore dans l'achat de matériel ou d'équipement sportif pour les jeunes.

J'avoue qu'à cet égard, je ne suivrai pas l'avis exprimé tout à l'heure par certains d'entre vous. Pour moi, une aide au sport peut se traduire lors de l'inscription ou par l'achat de matériel. Cela ne me semble pas contradictoire. Dois-je rappeler que, dans notre pays, le secteur du sport n'a pas été une priorité pendant des décennies?

En Région de Bruxelles-Capitale, ce n'est que depuis cinq ans que nous portons une réelle attention à ce secteur. Par conséquent, chaque fois que des moyens sont dédiés au sport, je m'en réjouis en tant que ministre compétent en la matière.

Ces chèques sport sont destinés aux parents dont les conditions de revenus leur permettent de bénéficier d'une allocation d'études dans le secondaire. La question du contrôle réside bien là. Si on ne bénéficie pas d'allocations d'études, on ne bénéficiera pas non plus du chèque sport. Un contrôle est donc bel et bien exercé par les présidents de CPAS.

Cette initiative a été un pas important vers une politique sociale et sportive permettant de favoriser le sport comme vecteur d'intégration sociale et de lutter contre les exclusions des personnes les plus démunies. Comme l'a mentionné M. Migisha,

ce dispositif a un impact particulièrement important et positif en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour illustrer mes propos, je reprendrai quelques chiffres importants. Le budget total des chèques sport est passé de 815.000 € en 2007 pour toute la Communauté Wallonie-Bruxelles à environ 2.000.000 € en 2009.

Toutes les communes bruxelloises bénéficient de ce dispositif. En 2008, 335.000 € leur ont été alloués. Ce sont ensuite 688.000 € qui ont été accordés en 2009, soit environ 35% du budget alloué par la Communauté française.

Environ 30.000 jeunes bénéficient annuellement du chèque sport en Communauté française. Malheureusement, il m'est actuellement très difficile de vous donner une estimation du nombre de jeunes Bruxellois bénéficiaires de cette politique en 2009. Par extrapolation, nous pouvons néanmoins estimer ce nombre à plus ou moins 10.000 jeunes en 2009.

Concernant les communes, je rappellerai ici que certaines d'entre elles interviennent aussi financièrement dans les chèques sport en octroyant des budgets supplémentaires. Comme vous pouvez le voir, cette initiative a donc toute son importance en Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi, j'espère vivement qu'une fois les effets de la crise économique passés, cette politique ambitieuse, cohérente et profondément sociale pourra être réinstaurée.

Néanmoins, dès à présent, j'étudie différentes possibilités qui permettraient de pallier les effets directs que pourrait entraîner cette décision budgétaire de la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale. J'ai déjà pris des initiatives dont je ne parlerai pas aujourd'hui parce qu'elles ne sont pas encore validées par les différentes autorités. En tout cas, nous n'allons pas rester les bras croisés. Il importe de poursuivre la politique sociale en relation avec le sport. Je vous tiendrai bien évidemment informé des différentes mesures que la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale comptent prendre à l'avenir.

Par ailleurs, les aides bruxelloises, qu'elles concernent les infrastructures, le soutien au fonctionnement des clubs ou la mise en place de politiques de promotion du sport, ont toujours été étudiées dans l'objectif de favoriser la pratique sportive du plus grand nombre. C'est cela que je m'efforce de pérenniser.

Enfin, et je terminerai par là, dans les plus brefs délais, je prendrai les contacts nécessaires à l'évaluation des impacts en Région de Bruxelles-Capitale de la décision prise par le ministre des Sports de la Communauté française. Je le ferai avec l'ensemble des opérateurs bruxellois que sont les échevinats des sports et les présidents de CPAS.

S'agissant de l'intervention régionale en faveur de l'athlétisme, Monsieur Gosuin, le gouvernement régional a apporté son soutien à l'asbl Brussels Athletics dont personne n'a remis en cause les finalités. Depuis le départ, notre position n'a pas changé. En effet, nous avons toujours rappelé que nous souhaitions apporter à cette activité les meilleures conditions de travail et d'entraînement.

C'est pour cela que, outre les interventions classiques envers l'athlétisme via le plan régional d'investissement en matière d'infrastructures sportives communales, j'ai toujours dit que je souhaitais qu'une des dix-neuf communes bruxelloises me présente un dossier d'infrastructure répondant aux demandes du secteur de l'athlétisme relatives à l'installation de couloirs d'entraînement couverts.

De plus, j'ai toujours insisté sur le fait que ce dossier devait être conçu en collaboration étroite avec l'Entente bruxelloise d'athlétisme. Cela a été répété lors de chaque conférence de presse et de chaque intervention devant le milieu de l'athlétisme bruxellois.

Actuellement, je n'ai reçu aucune demande officielle de la part d'une commune même si j'ai eu des discussions avec M. Maingain. L'un de mes collaborateurs s'est rendu à des réunions préalables mais à ce stade-ci je n'ai reçu aucun dossier concernant ce type d'infrastructures. A ce jour, nous n'avons donc toujours pas pu répondre à cette problématique liée aux infrastructures et c'est à cet endroit que je suis intervenu.

Même s'il ne faut pas utiliser un sportif qui monte pour faire une intervention de-ci, de-là, il faut aussi pouvoir profiter de l'effet d'aubaine. Le fait d'avoir en Région de Bruxelles-Capitale de grands athlètes comme les Borlée crée bien évidemment de l'attractivité. A l'approche des Jeux olympiques de Londres, cela permet d'attirer les jeunes vers l'athlétisme. Porter l'attention sur l'athlétisme est important mais lorsqu'on dispose de grands athlètes, on a une chance supplémentaire.

Pour information, mon administration a participé dernièrement à un voyage d'études en France organisé par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) sur la thématique des infrastructures d'entraînement pour l'athlétisme. J'attends dans les jours qui viennent un rapport à sujet.

Concernant le fonctionnement de l'association Brussels Athletics, je suis tenu informé quotidiennement des modifications qui s'y opèrent. Je pense sincèrement qu'après des débuts parfois compliqués, l'association prend actuellement la bonne direction.

L'Entente bruxelloise d'athlétisme bénéficie de mon soutien depuis le début de mon premier mandat. Effectivement, certains objectifs des deux associations peuvent paraître similaires. En ce qui me concerne, l'Entente met cependant sur pied annuellement et de manière optimale les différentes activités pour lesquelles je la subventionne, à savoir la mise en place de bases solides entre les clubs permettant le développement et l'évolution positive de leur discipline. Dans ce but, l'Entente organise des challenges et des rencontres internationales qui ont toujours beaucoup de succès.

Selon les dernières informations en ma possession, la quasi-totalité des clubs bruxellois ont maintenant adhéré au Brussels Athletics. Un dernier club est actuellement en négociation en vue de son adhésion. Comme mon cabinet l'a encore évoqué dernièrement en réunion avec l'Entente, si l'ensemble des clubs bruxellois se retrouvaient présents dans les deux structures, il serait cohérent d'entamer la réflexion sur une éventuelle fusion des deux associations.

Dans tous les cas, je veillerai personnellement à ce que les missions pour lesquelles la Commission communautaire française soutient l'Entente depuis quelques années soient toujours poursuivies. Je m'engage évidemment à ce que dans les budgets régionaux, le secteur de l'athlétisme continue à être soutenu.

La Commission communautaire française n'est évidemment nullement compétente en matière de lutte contre le dopage. En effet, comme vient encore de nous le montrer l'actualité, la lutte contre le dopage est une compétence communautaire. Nous avons pu constater comment fonctionnait la Communauté flamande en cette matière ... C'est donc clairement au ministre de la Communauté française en charge de ce dossier qu'il incombe de légiférer sur le dopage en Région de Bruxelles-Capitale.

Les prédécesseurs de M. Antoine à la Communauté française avaient commencé à oeuvrer de manière très cohérente sur la question tant sur la répression que sur la sensibilisation. J'espère que le nouveau ministre des Sports continuera dans le même esprit. Je sais qu'il travaille déjà sur un décret "respect".

Toutefois, le partenaire institutionnel de la Communauté française pour la répression et la lutte contre le dopage est la Commission communautaire commune. Un protocole d'accord avec la Commission communautaire commune vise à renforcer les contrôles sur le territoire bruxellois. C'est là que la Région de Bruxelles-Capitale est associée à la discussion.

C'est le niveau bicommunautaire qui pourra nous informer davantage sur le partenariat mis en place entre la Communauté française et la Commission communautaire française. Un vide pratique existait en effet pour les sports qui dépendent d'une fédération non reconnue par la Communauté française et qui sont pratiqués sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Grâce à ce protocole, des contrôles seront effectués par la cellule antidopage de la Communauté française pour le compte de la Commission communautaire commune.

Un conseil de coordination entre les entités fédérées a été créé à cette fin et ce sont mes collègues Jean-Luc Vanraes et Benoît Cerexhe qui sont compétents et représentés au conseil d'administration. Je peux également vous annoncer que les différents ministres de la Santé travaillent conjointement avec les ministres des Sports des Communautés à la réalisation de campagnes de communication sur les attitudes saines en matière d'alimentation et d'hygiène sportive.

Rappelons également que le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, fait expressément référence à une charte éthique que les fédérations sportives reconnues doivent intégrer dans leurs statuts ou règlements. Un des articles de cette charte concerne la prévention du dopage en ces mots, à savoir refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir le succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain". Nous devrions peut-être le rappeler au capitaine de l'équipe nationale française de football ...

Par ailleurs, comme vous le mentionnez, j'ai souhaité impliquer la Commission communautaire française dans la limite de ses moyens budgétaires dans la sensibilisation des jeunes. Pour ce faire, des activités sont organisées dans les écoles depuis 2007 par le Panathlon Wallonie-Bruxelles. Elles consistent en des animations pédagogiques autour de trois thèmes, la pratique sportive, la nutrition et l'éthique sportive. C'est par le biais de ce dernier point qu'est soulevée la question du dopage. En 2009, ces animations ont eu lieu dans cinq écoles. Il va de soi qu'en fonction des marges budgétaires disponibles, ce projet sera amené à se développer.

En outre, la charte du Panathlon qui reprend la thématique du dopage a été distribuée à l'ensemble des clubs de football bruxellois et plus de 6.000 jeunes l'ont reçue sous la forme d'un marque-page. De manière plus générale, nous menons une série d'actions de sensibilisation des sportifs aux valeurs premières du sport, lesquelles bien entendu excluent le dopage.

Je pense sincèrement que lorsque l'on permet aux jeunes sportifs d'évoluer dans des conditions optimales en termes d'infrastructures au sein de clubs disposant d'un encadrement efficace et qui développent un projet pédagogique cohérent, on lutte également contre le dopage. Vous pouvez constater que nous nous attelons depuis maintenant plus de cinq ans à cette question.

J'en arrive maintenant à la question du genre posée par M. Pinxteren. Ce thème a constitué l'une de mes priorités au cours de ces cinq dernières années. Je pourrais vous citer un certain nombre de projets mais j'ai surtout envie d'en développer un qui me tient plus particulièrement à cœur. Il s'agit du "Sport au féminin". En effet, comme vous le mentionnez très bien, trop de personnes restent trop souvent exclues de la pratique sportive (personnes âgées, handicapés, femmes). Nous nous sommes ainsi rendu compte que pour plusieurs raisons, les femmes n'avaient pas accès au sport dans certains quartiers.

La cause du problème peut être d'ordre financier. Les centres de fitness coûtent cher par exemple. Il peut aussi s'agir d'un problème de temps comme c'est le cas pour les femmes qui élèvent seules leurs enfants. Parfois aussi, il existe des barrières culturelles. Certaines communautés n'admettent pas que les femmes pratiquent le sport. Un travail exceptionnel a été mené en ce domaine avec les acteurs de terrain qui ont la confiance des ménages.

Ainsi, en 2006, j'ai lancé un projet pilote dans le cadre de l'action sociale. L'objectif était de promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive des femmes à partir de seize ans dans les quartiers populaires de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agissait de soutenir des initiatives de valorisation sociale du sport visant en particulier l'accès de ces femmes à la pratique sportive.

Afin d'atteindre cet objectif, le projet comporte deux volets. Le premier volet consiste à amener les femmes ciblées à pratiquer de manière récurrente et hebdomadaire une activité physique centrée autour de la gymnastique, de l'aérobic ou encore du stretching. Le second volet prévoit des partenariats réguliers avec des clubs sportifs et des infrastructures sportives afin de faire découvrir aux femmes ces clubs et les activités qui y sont pratiquées. Ces rencontres doivent se dérouler au minimum une fois par mois. L'objectif final, vous l'avez compris, est que ces femmes puissent à terme pratiquer de manière autonome le sport de leur choix.

En 2007, huit associations ont répondu à l'appel à projets. En 2008, ce sont quinze associations qui ont été soutenues dans ce cadre. En 2009, nous comptons déjà vingt-trois associations partenaires. Cela représente maintenant un budget de près de 170.000 €.

Près de 2.000 femmes pratiquent actuellement du sport au travers de ces 23 projets. Il s'agit d'un véritable succès! Nous en sommes très heureux car ces femmes ont fait du bien à leur corps et à leur esprit. Il est ensuite plus aisé pour elles de se lancer dans un projet de formation professionnelle ou de mise à l'emploi. Il s'agit donc d'un authentique projet d'émancipation sociale.

Outre ce projet spécifique, et plus précisément en ce qui concerne le subventionnement des clubs sportifs (Commission communautaire française et Région) et des infrastructures, je tiens à vous signaler que mon administration et mon cabinet sont particulièrement attentifs à ce que les clubs que nous soutenons soient des structures où évoluent des jeunes filles et des femmes.

J'illustrerai mon propos au travers de trois chiffres relatifs aux subventions 2008 en termes de formation des jeunes - la catégorie 4 dont je parlais. Quelque 60% des dossiers reçus concernent des activités soit mixtes, soit disposant d'équipes masculines et d'équipes féminines. 26% des dossiers concernent des activités uniquement à destination des garçons et des jeunes hommes. 14% des dossiers concernent uniquement des activités à destination des filles et des jeunes femmes.

Enfin, et je terminerai par là, chaque année, je soutiens le Centre sportif de la Woluwe pour l'organisation d'activités sportives à

destination de publics précarisés pendant les vacances scolaires. De nombreuses associations participent à ce projet et proposent des animations sportives.

Comme vous pouvez le voir, j'ai fait de l'accès au sport et de la diversité sportive un de mes chevaux de bataille.

Monsieur Migisha, la période 2009-2014 doit s'inscrire dans la continuité et dans le renforcement de ce que nous avons entrepris les cinq dernières années.

En ce qui concerne la lutte contre le racisme, une vaste campagne de lutte contre les discriminations et le racisme dans le sport a été menée tout au long de la législature passée. Je pense à la charte approuvée par les jeunes et leurs parents. Nous avons aussi participé à la campagne nationale du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme "Ne faites pas le singe dans les stades". Nous avons enfin soutenu la création culturelle en ce domaine au travers d'une bande dessinée sur le respect et la lutte contre le racisme.

Cette campagne a connu son apogée en 2008-2009 grâce au lancement d'une campagne de sensibilisation menée auprès des 6.000 jeunes footballeurs bruxellois de six à douze ans. Dans la quarantaine de clubs qu'ils fréquentent, des animations pédagogiques ont été organisées. Quelque 6.000 gourdes et 10.000 affiches aux slogans antiracistes ont été largement distribuées et un tournoi du fair-play a été organisé le 26 avril 2009 avec plus de 800 jeunes participants.

Ce tournoi récompensait non pas les vainqueurs arithmétiques mais bien les équipes ayant eu le meilleur comportement. Madame d'Ursel, vous devez savoir que depuis que nous avons lancé cette campagne, j'ai décidé que la plus grande coupe soit dédiée au fair-play. Certains entraîneurs et dirigeants de club ne comprenaient pas très bien au départ mais le message est vite passé. Notre ambition est de faire vivre les gens ensemble en leur permettant de passer un bon moment dans le respect de l'autre.

Dans le cadre de cette campagne, nous nous sommes entourés de nombre de partenaires, à savoir l'Union belge de football par le biais de son comité provincial du Brabant, l'Entente bruxelloise de football, l'asbl Ecole sans racisme, le Panathlon Wallonie-Bruxelles, les clubs de football et la commune d'Evere qui a été très active lors du tournoi.

Diverses activités ont d'autre part été organisées par des grands noms du football européen. Cela nous a permis de disposer pour des actions très symboliques avec les jeunes de parrains tels que Mbo Mpenza. Il va d'ailleurs continuer à parrainer toute une série d'initiatives en Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons même eu un autre tout grand parrain de stature internationale en la personne de Lilian Thuram qui a eu la gentillesse de participer à une animation organisée au BIP en 2008. Ces deux stars sont à la fois d'anciens excellents joueurs professionnels mais aussi de très bons ambassadeurs des valeurs premières du sport. Tous deux ont manifesté leur intention de participer aux événements futurs et j'ai été véritablement impressionné par l'impact qu'ils pouvaient avoir sur les jeunes sportifs.

Nous avons lancé cette campagne suite à un certain nombre de propos racistes tenus notamment en 2004 ou 2005 lors d'un match qui opposait des jeunes du club de Haren à ceux du Maccabi. Il avait fallu condamner ce type de comportement. C'est à ce moment-là que le Parlement avait pris conscience du fait qu'il fallait agir. Aujourd'hui, après ce qui s'est passé le week-end dernier, je suis conforté dans l'idée qu'il faut étendre la lutte contre le racisme à la lutte contre la violence.

Je l'avais déjà décidé suite à l'affaire Witsel. Tout ce qu'a suscité cet "attentat" contre un joueur d'Anderlecht m'a fait prendre conscience du fait qu'il fallait se remettre à l'ouvrage pour éradiquer la violence sur les terrains et autour des stades. Cette fois-ci, la campagne de lutte contre le racisme sera donc étendue à la lutte contre la violence. C'est essentiel.

Concernant le cadastre des infrastructures en Région de Bruxelles-Capitale, un dossier est actuellement finalisé par mon administration. C'est un travail titanesque de récolte et de traitement informatique de données qui pourra être terminé en 2010. Nous avons souhaité disposer d'un logiciel informatique performant qui permettra l'actualisation et l'utilisation des informations à long terme. Dès que cette phase sera terminée, il s'agira de développer les outils de communication nécessaires à la diffusion de l'information. Actuellement, nous réfléchissons à trois canaux principaux, à savoir le site internet de la Commission communautaire française, un guide papier et la diffusion d'un CD-Rom.

Vous avez aussi désiré connaître la nature des budgets du Sport. J'ai déjà expliqué les grandes différences entre la Région wallonne et Bruxelles.

Concernant les mécanismes de contrôle et de suivi des subventions, sachez que les associations soutenues doivent avant toute aide nous remettre une série de documents dont les statuts, le bilan, le rapport d'activités, la fiche d'identification et la description des projets. Une fois l'aide accordée, la subvention est liquidée en deux tranches. D'abord 80% et ensuite les 20% restant sur présentation d'une déclaration de créance, d'une attestation de bonne fin et de copies de documents justifiant l'utilisation du subsidé. Une série de contraintes est également applicable aux justificatifs tels le fournisseur, le prestataire, le numéro de document, le montant, etc. Il m'est arrivé de refuser la délivrance des 20%, voire de demander le remboursement en cas de non-justification de la dépense.

Enfin, votre dernière question a trait à une compétence de niveau régional. Je remercie d'ailleurs M. Ikazban pour ses aimables paroles. Dans le plan quinquennal d'investissements dans les infrastructures sportives communales, nous sommes passés au cours des cinq dernières années à la vitesse supérieure. Jusqu'en 2004, on dépensait de 2 à 3 millions par an et depuis cinq ans on dépense presque 7 millions annuellement. Grâce à cet effort supplémentaire d'environ 30 millions d'€, nous avons réellement changé les infrastructures à Bruxelles.

Faites un tour dans les centres sportifs de plein air. Vous verrez le changement. Visitez le Vogelzang à Anderlecht, le centre sportif de Neder-over-Hembeek: avec la Ville de Bruxelles et, Monsieur Mampaka, nous installons un terrain de rugby synthétique. Allez au stade St Vincent, allez à Woluwe, allez dans toutes les infrastructures. Aucune commune n'a été oubliée. Toutes les demandes ont été acceptées.

Pourquoi? Nous avons travaillé de manière transparente. Voilà cinq ans, j'ai réuni tous les échevins des Sports et leur ai expliqué la marche à suivre. Pour la méthode de travail, nous avons eu cette intelligence de prévoir un plan pluriannuel d'investissement. J'ai demandé à chaque commune d'étudier les besoins à cinq ans, de prévoir leurs investissements. Chaque année, nous adaptons le dispositif. Nous avons apporté de la souplesse pour permettre de qualifier tous les dossiers. Si un dossier n'est pas prêt, nous en prenons un autre. Grâce à cette méthode, le résultat est considérable.

Il est beaucoup question de terrains synthétiques pour le football, Monsieur Ikazban, mais aussi pour le hockey ou le rugby. Le premier terrain de rugby accueillant la première division à

Bruxelles est Boitsfort, sous notre législature, en collaboration avec la commune. En outre, ajoutons les salles de sport, les pistes de santé, etc. Tous les projets proposés ont été retenus. C'est essentiel. En effet, si l'on veut donner l'accès aux sports au plus grand nombre, il convient d'investir dans les infrastructures. Il faut rénover et créer.

M. Ikazban signalait le plan piscines. Pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale, et je l'en remercie, nous avons créé un plan piscines dans le cadre de Beliris. Nous l'avons voulu parce qu'en 2002 ou 2003, une piscine située à Ganshoren fermait ses portes. Pour moi, il était inacceptable de laisser cette commune dans cette situation. Elle était incapable de procéder à la rénovation sur ses fonds propres, elle avait besoin d'aide.

Grâce aux fonds Beliris, ce n'est pas 60% comme dans les infrastructures sportives que la Région subventionne mais c'est 100%. Je profite de l'occasion pour vous dire que nous avons adopté deux fois un plan piscines. Il s'agit de montants considérables. Juste pour l'intervention à Ganshoren, il s'agit de 4,05 millions d'€. Aujourd'hui, nous en sommes au stade de délivrance du permis et le dossier est actuellement examiné par mon administration.

Madame d'Ursel, concernant cette question de l'éducation au fair-play dans le sport amateur à Bruxelles, il est certain que le comportement positif des grands sportifs a un impact positif sur nous. Maradona et ses mots déplaisants que je ne répéterai pas ou le comportement de Thierry Henry d'avant-hier sont inacceptables.

Cependant, le problème ne se limite pas à condamner alors qu'unaniment les membres du Parlement et moi-même condamnons de telles attitudes mais en outre il faut poursuivre ceux qui affichent de tels comportements. Je pense notamment au match de la semaine dernière entre le Kosova B et Ixelles. L'Union belge devrait prendre des sanctions, qu'elles soient fermes et exemplaires. Il faut aussi travailler au niveau des mentalités, il faut les faire évoluer.

Comme je l'ai rappelé au début de mon intervention, il s'agit d'une matière régionale et j'aurai donc l'opportunité d'ici peu de venir vous présenter, devant le Parlement bruxellois, le travail réalisé. Néanmoins, je peux vous dire que dès la fin des négociations budgétaires, je me suis attelé avec mon administration à lancer les dernières procédures concernant ce plan afin que celui-ci soit présenté au plus vite au gouvernement bruxellois. Comme chaque année, nous respectons l'ensemble des demandes communales introduites.

Il faut aussi dire que nous devons faire évoluer les mentalités. Tout à l'heure, lorsque MM. Pinxteren et Ikazban m'interpellaient sur le genre, Mme Huytebroeck m'expliquait qu'en hockey, lorsqu'un joueur n'évolue pas de manière virile, il se fait traiter de fille. Dans le milieu du football, c'est l'insulte "tapette" qui est employée. Il conviendrait de proscrire ce vocabulaire. En football, les joueurs lèvent la main pour influencer l'arbitre lorsque le ballon sort du terrain. S'ils n'agissent pas de la sorte, ils sont punis par l'entraîneur et les parents. C'est comme cela que ça se passe, Madame Mouzon! On commet l'irréparable pour gagner!

M. Joël Riguelle (cdH). - Le risque est que cela se passe un jour en politique!

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport. - En résumé, le fair-play est au centre de nos préoccupations. Cette valeur doit être enseignée dès le plus jeune âge. Que ce soit au niveau familial, scolaire, environnemental ou social, le sport fait partie intégrante de la vie sociale d'une majorité de nos jeunes. Je pense

sincèrement que c'est un vecteur essentiel dans l'apprentissage des valeurs principales du vivre ensemble.

Ces dernières années, nous avons soutenu et mis en place des initiatives qui touchent directement au fair-play et au respect. Il y a eu la campagne "carton rouge au racisme et aux discriminations" que j'ai évoquée tout à l'heure, le soutien au Panathlon Wallonie-Bruxelles dans le cadre de ses activités scolaires et le soutien à l'association "L'Ecole sans racisme". Nous avons aussi soutenu un colloque européen sur le comportement des supporters qui s'est tenu à l'Union belge en mai dernier. De plus, nous avons participé à la remise du trophée européen du supporter au BIB toujours en mai dernier. A cet égard, je retiens l'idée que nous pourrions organiser un prix qui soit dédié aux jeunes Bruxellois. Bien entendu, d'autres initiatives ont été prises. Je pense ici au Stade Everois, au RFC Evere, à la Rusas et au Maccabi.

Je souhaite bien évidemment pérenniser le travail entrepris au cours de la législature précédente. Vous le savez aussi bien que moi, les moyens budgétaires disponibles ne permettront pas de développer énormément de nouvelles initiatives. Nous devons donc nous montrer créatifs et inventifs. Pour cela, vous pouvez nous faire confiance.

Dans tous les cas, je voudrais réunir dans les plus brefs délais l'ensemble des acteurs déjà inscrits dans le circuit ainsi qu'éventuellement d'autres partenaires afin d'unir nos moyens, nos idées et nos réflexions pour établir un plan d'action global relatif à l'éthique sportive, en ce compris la lutte contre le racisme ainsi que la promotion et l'éducation au fair-play.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions et remarques. Je tiens encore une fois à vous remercier pour l'intérêt que vous portez au sport. La Commission communautaire française joue un rôle important dans la pratique sportive bruxelloise. Malgré notre situation budgétaire, nous devons aller plus loin sans doute en opérant des choix et en fixant des priorités. Je m'attacherai à faire en sorte que Bruxelles dispose d'une véritable politique sportive. En conclusion, je vous rappellerai que notre objectif est de favoriser tous les sports, qu'ils soient collectifs ou individuels, de combat, de ballon ou de raquette, populaires ou non, de compétition ou amateur.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, mon action envers le sport s'inscrit également dans une démarche globale de diffusion de la fonction éducative de la pratique sportive. Le sport quel qu'il soit est de qualité dès lors qu'il favorise des valeurs comme la santé, la solidarité, le goût de l'effort, la citoyenneté, le respect des règles, l'intégration, la discipline, la tolérance ou encore le fair-play.

L'explication que je viens de vous donner va dans ce sens et ma préoccupation est de réellement faire profiter tous les Bruxellois des bienfaits du sport auxquels nous croyons tous.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il n'y a pas que vis-à-vis du sport qu'il existe des idées reçues. Dans la vie politique, il y a également souvent des a priori et je tiendrai quelques propos positifs ...

(Rumeurs)

... pour bien vous montrer que l'opposition se veut constructive.

J'ai pris bonne note des ambitions du gouvernement en ce qui concerne sa politique sportive malgré les moyens budgétaires limités mis à sa disposition. Nous aurons donc l'occasion de vérifier leur concrétisation, notamment en ce qui concerne plusieurs projets que vous nous annoncez depuis plusieurs années, comme la réalisation du cadastre.

Quant aux investissements sportifs dans les communes, je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que si je trouve tout à fait positif que la Commission communautaire française et la Région investissent dans des infrastructures sportives telles que des terrains synthétiques, il est nécessaire de disposer d'un réel cahier des charges, d'un contrat de gestion avec les communes pour tout ce qui relève de l'entretien du terrain et de sa gestion une fois qu'elles l'auront réceptionné. En effet, si la Région consent un bel effort, il faut également que celui-ci soit valorisé par les communes qui deviennent désormais détentrices de ces infrastructures sportives. Or, parfois, les communes ne disposent pas des moyens pour assurer un entretien performant.

Il faut donc veiller à ce que ces infrastructures sportives puissent être valorisées et occupées de manière maximale et ce, pendant une longue période, vu l'effort consenti par la Région.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je voudrais remercier et féliciter le ministre pour ce marathon de trois quarts d'heure. Il s'agit d'une véritable performance sportive!

Je m'inscris évidemment pleinement dans sa démarche vis-à-vis du Panathlon Wallonie-Bruxelles auquel j'ai la chance de participer en tant que membre du conseil d'administration. Cette association peut réellement et énormément sensibiliser les jeunes au fair-play.

Je me réjouis fortement du fait que la campagne de lutte contre le racisme ait été étendue à la lutte contre la violence eu égard aux derniers événements que j'ai évoqués. Malheureusement, ce type d'incident a tendance à être régulier.

Le ministre pourrait-il nous communiquer le plus rapidement possible le résultat de sa réflexion concernant les solutions palliatives à la suite de la suppression du chèque sport?

Enfin, quant à l'effet locomotive dont on a parlé et au phénomène d'émulation dans le sport avec les Borlée, etc., celui-ci me semble très important d'autant plus qu'il y a à Bruxelles énormément de talents cachés. Récemment, on a pris connaissance des résultats de l'athlète Anne Zagré qui perce désormais. Il y a deux ans, elle ne faisait pas encore d'athlétisme et sans doute parce qu'elle a vu les Borlée, elle s'est lancée dans ce sport.

Mme la Présidente.- Elle est venue ici dans le cadre de l'opération "Place aux enfants".

M. Pierre Migisha (cdH).- En multipliant les initiatives et en profitant de ces locomotives, nous pourrions vraiment aider des milliers de jeunes à réussir dans le sport.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Pour répondre à Mme Françoise Schepmans, elle a raison de nous rappeler d'être attentifs à la question de l'entretien et de la gestion des infrastructures sportives. Nous l'avons été dans toute une série de rénovations et de créations. Par exemple, nous ne construisons pas uniquement des terrains synthétiques. Cela ne représente que 10 millions d'€ sur les 34 millions d'€ investis. A chaque fois, nous accordons cette attention.

Pour en revenir aux terrains synthétiques, quand ces terrains étaient auparavant en herbe, il était vraiment difficile pour les communes d'en assurer la gestion car cela coûtait très cher. Aujourd'hui, les terrains synthétiques ont permis de réduire les coûts. Ces derniers se chiffrent à 2.500 € par an et tout le monde est satisfait de la manière dont les choses se déroulent.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 12h56.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mme Braeckman, MM. Brotchi, Chahid, Colson, Daïf, Mmes de Groote, Delforge, M. de Patoul, Mme Désir, M. du Bus de Warnaffe, Mme d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Fraiteur, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, M. Migisha, Mme Molenberg, M. Morel, Mmes Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mmes Ozdemir, Payfa, Persoons, M. Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Saïdi, Schepmans, Sidibé, Spaak, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte.

Membres du gouvernement présents à la séance:

M. Christos Doukeridis, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

REUNION DES COMMISSIONS

Lundi 16 novembre 2009

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2008 [176 (2008-2009) n° 1]

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 1]

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 3]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 4]

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 3]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 4]

Présents : MM. Aziz Albishari, Michel Colson, Mmes Julie de Groote (présidente), Anne Herscovici, Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas, Mme Barbara Trachte (supplée M. Vincent Lurquin), M. Rudi Vervoort.

Lundi 16 novembre 2009

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 4]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 4]

Présents : MM. Mohamed Daïf, Serge de Patoul (remplace Mme Cécile Jodogne), Mmes Caroline Désir, Céline Delforge (supplée M. Arnaud Pinxteren), M. Ahmed El Ktibi, Mme Marion Lemesre (supplée Mme Jacqueline Rousseaux), MM. Vincent Lurquin (président), Bertin Mampaka Mankamba, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, Mmes Mahinur Ozdemir (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), Viviane Teitelbaum.

Lundi 16 novembre 2009

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 4]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 2]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 4]

Présents: MM. Aziz Albishari, Michel Colson, Mmes Julie de Groote (présidente), Caroline Désir, Anne Herscovici, Isabelle Molenberg, Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas, Mme Barbara Trachte (supplée M. Vincent Lurquin), M. Rudi Vervoort.

Mardi 17 novembre 2009

Commission des Affaires sociales

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 2]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 2]

Présents: M. Aziz Albishari (supplée M. Vincent Lurquin), Mme Dominique Braeckman, MM. Mohammadi Chahid (supplée Mme Michèle Carthé), Alain Hutchinson, Jamal Ikazban, Mmes Mahinur Ozdemir, Gisèle Mandaila, MM. Alain Maron, Joël Riguelle (supplée Mme Céline Fremault), Mmes Françoise Schepmans (remplace M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Fatoumata Sidibé (présidente).

Jeudi 19 novembre 2009

Commission de la Santé

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009
[7 (2009-2010) n° 2]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010
[8 (2009-2010) n° 2]

Présents: Mme Dominique Braeckman, MM. Bea Diallo (président), André du Bus de Warnaffe, Mmes Anne Charlotte d'Ursel (supplée M. Jacques Brotchi), Béatrice Fraiteur, Anne Herscovici, Gisèle Mandaila (supplée Mme Jacqueline Rousseaux), MM. Pierre Migisha, Jacques Morel, Mmes Martine Payfa, Olivia P'tito, Fatiha Saïdi.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- Arrêté 2009 / 756/11 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédits entre allocations de base de l'activité 3 de la division 29 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française
- Arrêté 2009 / 870/13 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 du service à gestion séparée "Service bruxellois francophone des personnes handicapées" par transfert de crédits entre articles budgétaires
- 2009 / 871/12 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédit entre allocations de base de la division 24 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française
- 2009 / 944/17 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 23 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française
- 2009 / 996/15 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française
- 2009 / 999 – modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2009 par transfert de crédit entre allocations de base de la division 24 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française.

